***Economie Européenne***

***Chapitre 1 : L’Union Européenne ; une vue d’ensemble***

1. *De l’Europe des 6 à l’Europe des 27 :*

*1.1) Les nations, partie prenante de l’Union Européenne :*

*■ L’Union Européenne voit le jour au sens où nous l’entendons maintenant le* ***1er Janvier 1958****. La décision de sa création est inscrite dans le Traité de Rome du 25 Mars 1957.*

*Cette union s’appelle alors Communauté Economique Européenne (CEE), elle ne sera qualifiée d’U.E que le* ***1er Novembre 1993*** *lors de l’application des principes du Traité de Maastricht du 7 Février 1992.*

*(Par souci de simplicité, on parlera d’U.E y compris pendant la période de la CEE).*

*■ Définition de l’U.E : il s’agit de l’ensemble de règles juridiques relatives aux domaines politique, administratif, économique et social ; règles qui s’appliquent aux Etats et aux citoyens qui en sont les parties prenantes. Ces règles sont l’émanation d’institutions dont les principales sont le Conseil Européen, le Conseil des ministres de l’U.E, la Commission Européenne, et le Parlement Européen.*

*L’U.E dispose de ressources financières versées par les Etats membres et réunies dans un budget : le* ***budget européen****. C’est un budget qui permet le financement des politiques économiques dites communautaires dont les 2 principales sont la Politique Agricole Commune (PAC) et la Politique Régionale (PR).*

*■ L’U.E est composée aujourd’hui de 27 pays. Pour des raisons de commodités pédagogiques et statistiques, il convient de distinguer* ***l’U.E 15*** *en vigueur jusqu’au 30 Avril 2004, ensuite* ***l’U.E 25*** *avec l’intégration de 10 nouveaux pays le 1er Mai 2004, et enfin* ***l’U.E 27*** *compte tenu de l’intégration de la Bulgarie et la Roumanie le 1er Janvier 2007.*

* *L’U.E 15 :*

***Allemagne*** *(1er Janvier 1958),* ***Autriche*** *(1er Janvier 1958),* ***Belgique*** *(1er Janvier 1958),* ***Danemark*** *(1er Janvier 1973),* ***Espagne*** *(1er Janvier 1986),* ***Finlande*** *(1er Janvier 1995),* ***France*** *(1er Janvier 1958),* ***Grèce*** *(1er Janvier 1981),* ***Irlande*** *(1er Janvier 1973),* ***Italie*** *(1er Janvier 1958),* ***Luxembourg*** *(1er Janvier 1958),* ***Pays******Bas*** *(1er Janvier 1958),* ***Portugal*** *(1er Janvier 1986),* ***Royaume******Uni*** *(1er Janvier 1973)* ***Suède*** *(1er Janvier 1958).*

* *L’U.E 25 :*

*Le 1er Mai 2004 adhèrent 8 pays d’Europe centrale et orientale (PECO) :*

***Estonie****,* ***Hongrie****,* ***Lettonie****,* ***Lituanie****,* ***Pologne****,* ***République******Tchèque****,* ***Slovaquie****,* ***Slovénie***

*Et 2 pays méditerranéens :* ***Chypre*** *(seulement dans sa partie grecque), et* ***Malte****.*

* *L’U.E 27 :*

*Le 1er Janvier 2007 : la* ***Bulgarie*** *et la* ***Roumanie****.*

*1.2) Le processus d’élargissement de l’U.E :*

*■ L’U.E 27 est le fruit d’un élargissement progressif en 7 étapes :*

* *le* ***1er Janvier 1958****: ce sont les pays fondateurs de l’Europe des 6 : Allemagne, Belgique, France, Italie, Luxembourg, Pays Bas*
* *le* ***1er Janvier 1973****: intégration du Danemark, de l’Irlande et du Royaume Uni d’où l’Europe des 9*
* *le* ***1er Janvier 1981****: intégration de la Grèce, Europe des 10*
* *le* ***1er Janvier 1986****: passage à l’Europe des 12 avec l’intégration de l’Espagne et du Portugal*
* *le* ***1er Janvier 1995****: passage à l’Europe des 15 avec l’intégration de l’Autriche, la Finlande et la Suède*
* *le* ***1er Mai 2004****: l’U.E 25 avec l’intégration de l’Estonie,la Hongrie,la Lettonie, la Lituanie, la Pologne, la République Tchèque, la Slovaquie, la Slovénie, Chypre et Malte.*
* *le* ***1er Janvier 2007****: passage à l’U.E 27 avec la Bulgarie et la Roumanie.*

*■ Le processus d’élargissement devrait se poursuivre à l’avenir. Il y a 4 aspects envisageables :*

* *la* ***Croatie*** *s’est vue accorder au Sommet de Bruxelles en Juin 2004 le statut de candidat*
* *la* ***Turquie*** *est acceptée comme candidat à l’adhésion en Décembre 1999 au Sommet d’Helsinki. Les négociations en vue de son adhésion sont légitimées depuis Décembre 2004. pour le moment, les négociations sont suspendues dans la pratique.*
* *la* ***Macédoine*** *s’est vue accorder le statut de candidat en Décembre 2005.*
* *de nouveaux candidats à la candidature apparaissent : il s’agit tout d’abord de certains états de l’ex Yougoslavie, à savoir la* ***Bosnie****, le* ***Monténégro*** *et la* ***Serbie****. Le Monténégro a choisi par referendum son indépendance à l’égard de la Serbie en Mai 2006. Et ensuite d’autres états de l’ex URSS dont la* ***Géorgie****,* ***l’Ukraine****, la* ***Moldavie*** *et* ***l’Arménie****.*

*■ L’intégration à l’U.E suppose le respect par les pays candidats de certains critères qui ont été fixés à Copenhague en 1993. On parle de* ***critères de Copenhague****. Il y a 3 principaux critères :*

1. *la possession d’institutions stables garantissant la démocratie et le respect des Droits de l’Homme et des minorités.*
2. *la possibilité de reprise, c'est-à-dire l’intégration de l’acquis communautaire dans le système administratif et judiciaire du pays candidat, cela signifie que la législation en vigueur dans l’U.E, plus particulièrement celle relative au marché unique doit pouvoir être insérée dans la législation nationale du pays candidat.*
3. *le pays candidat doit disposer d’une économie de marché viable susceptible de faire face à la pression concurrentielle à l’intérieur de l’Union.*

*Deux pays importants de l’Europe Occidentale ont déposé leur candidature à l’adhésion, candidature qui a été acceptée par l’U.E, mais ces deux pays ne font pas partie de l’U.E car leur population a rejeté par référendum l’adhésion : il s’agit de la* ***Suisse*** *et la* ***Norvège****.*

*1.2.1. Les grandes étapes de la formation et de la consolidation de l’U.E :*

***1ère étape****: Le* ***18 Avril 1951****,* ***Traité de Paris****. On ne peut pas dire qu’il s’agit de la naissance de l’U.E mais c’est une amorce d’une logique européenne sur 2 produits particuliers : le charbon et l’acier. C’est la création de la* ***CECA****.*

*Il s’agit en fait de la mise en place d’un marché commun du charbon et de l’acier qui voit le jour le* ***25 Juillet 1952****. Le marché se caractérise par la fin des droits de douane sur ces produits entre les pays de l’Europe des 6, et par la fixation d’un tarif extérieur commun, c'est-à-dire le droit de douane commun sur les importations de charbon et d’acier en provenance de pays tiers donc de pays en dehors de l’Europe des 6.*

***2ème étape****: Le* ***25 Mars 1957****,* ***Traité de Rome*** *avec une mise en œuvre effective le 1er Janvier 1958. Il s’agit toujours des 6 pays fondateurs. C’est la création effective de l’U.E au sens où l’on entend maintenant.*

*A l’époque on l’appelle* ***Communauté Economique Européenne*** *(CEE).*

*Comme son sigle l’indique, la CEE a des objectifs essentiellement économiques, même si sont créées des institutions politiques pour atteindre ces objectifs économiques. Les 6 pays s’engagent à assurer le progrès économique et à garantir la stabilité de l’expansion.*

*Si les objectifs politiques et sociaux sont au 2ème plan, ils n’en demeurent pas moins présents :*

* *objectifs politiques : il s’agit de garantir la paix et la liberté*
* *objectifs sociaux : il y a promotion d’un* ***Fonds social européen*** *dont la création effective date du* ***11 Mai 1960****. Ce fonds social est destiné à aider les travailleurs en situation de reconversion. Il y a relégation objectivement du social au 2ème plan, on estime implicitement que les avantages sociaux sont le produit du marché.*

*Pour atteindre les objectifs économiques, c'est-à-dire le progrès économique et la stabilité d’expansion, il y a promotion de 2 actions majeures :*

1. *L’intégration commerciale : il s’agit de promouvoir un marché commun à travers une union douanière, il y a suppression des droits de douane sur les échanges intra zones pour les produits industriels, on élargit finalement au niveau de l’ensemble des produits industriels ce qui avait été fait dès 1951 pour le charbon et l’acier. On supprime aussi les restrictions quantitatives toujours sur le commerce intra zones.*

*L’idée était aussi de favoriser la libre circulation des hommes, des capitaux et des produits. Toutefois ce véritable marché commun aura du mal à voir le jour en raison des différences de réglementations et de normes entre les pays ; il en résultera plus tard en* ***1986*** *avec le* ***Traité d’Acte Unique Européen****, une stimulation de ce marché commun qui s’appellera ensuite* ***marché******unique****.*

1. *La* ***Politique Agricole Commune****: c’est une inflexion politique à l’intégration commerciale. Cette PAC sera mise en vigueur effectivement le 30 Janvier 1962.*

***3ème étape****: Le* ***10 Avril 1972*** *avec les* ***Accords de Bâle****.*

*Il s’agit de rechercher une limitation des marges de variation entre les monnaies européennes dans le contexte de la crise du système monétaire international de Bretton Woods. Dans ce cadre concret, le* ***Serpent monétaire européen*** *et une institution le* ***FECOM*** *(Fonds européen de coopération monétaire).*

*Le 1er Janvier 1973 marque le passage à l’Europe des 9. Le 5 Décembre 1978, c’est la création du* ***Système monétaire européen*** *qui fonctionnera le* ***13 Mars 1979****. L’objectif est le même que le serpent, mais parallèlement aux monnaies nationales européennes on crée une monnaie supranationale : l’****Ecu*** *(European currency unit).*

*Le 1er Janvier 1981, c’est l’Europe des 10, le 1er Janvier 1986 l’Europe des 12.*

*Le* ***28 Février 1986****, c’est le Traité de* ***l’Acte Unique Européen*** *qui est un traité destiné fondamentalement à accélérer la fondation du marché commun prévu pourtant déjà dans le cadre du Traité de Rome. Dans les faits, la libre circulation des hommes et des capitaux est entravée, il en est de même des marchandises.*

*Pour les marchandises, il y a une différence de réglementation, pour les capitaux il y a une différence de réglementation concernant leur transfert d’une nation à l’autre et il y a des contrôles de change. D’où la volonté du traité de créer un espace unique européen fondé sur un marché unique européen fondé sur un marché unique des services, des capitaux et des hommes, mais aussi la volonté de libérer les mouvements de capitaux.*

***Février 1992****, c’est le* ***Traité de Maastricht*** *ou Traité de l’U.E qui entre en vigueur le 1er Novembre 1993. A partir de cette date on parle d’U.E.*

*C’est la preuve que les objectifs politiques sont beaucoup plus présents que dans les traités précédents.*

*Pour les aspects politiques on note l’instauration d’une citoyenneté européenne, d’une politique étrangère et de sécurité commune (PESC) et une coopération en matière d’affaires intérieures et de justice.*

*Pour les aspects économiques, c’est la promotion de l’UEM autour d’une monnaie unique qui devait s’appeler* ***Ecu*** *et qui finalement s’appellera* ***Euro****. 11 pays intègrent la zone euro suivi de la Grèce en 2001 et de la Slovénie le 1er Janvier 2007.*

***4ème étape****:* ***Décembre 1996****, c’est la création du* ***Pacte de stabilité et de croissance****. Il s’agit de maintenir la discipline budgétaire dans les pays de l’UE qui ont intégré la zone euro.*

***1995****: Passage à l’UE 15*

***2 Octobre 1997,*** *c’est le* ***Traité d’Amsterdam****; il y a un renforcement des aspects politiques avec des pouvoirs accrus au Parlement européen en ce qui concerne l’économique et le social, il y a création d’une politique de l’emploi qui devient plus modeste et un renforcement de la politique sociale.*

***26 Février 2001****, signature du* ***Traité de Nice*** *qui entre en vigueur le 1er Février 2003. C’est un ensemble d’aménagement des institutions politiques européennes (Commission, Conseil et Parlement). Aménagement rendu nécessaire par l’élargissement d’abord à 25 puis à 27.*

***15 Décembre 2001****, création de la* ***Convention sur l’avenir de l’Europe****. Cette convention est présidée par Valérie Giscard d’Estaing et composée de 105 membres.*

*Cette convention est destinée à présenter un projet de Constitution Européenne. La mission est accomplie le 13 Décembre 2003.*

*La plupart des chefs de gouvernements de l’UE l’accepte sauf dans un premier temps l’Espagne et la Pologne. Surviennent les attentats de Madrid du 11 mars 2004 qui entraînent un changement de gouvernement en Espagne. Les socialistes vainqueurs sont eux favorables au projet, et finalement la Pologne devenue isolée finit par s’y rallier.*

***24 Avril 2004****: Les chypriotes grecs refusent par referendum le plan de paix avec le nord, c'est-à-dire les chypriotes turcs. Seule la partie grecque de Chypre intègrera l’UE le 1er Mai 2004.*

***1er Mai 2004****: passage de l’UE 15 à l’UE 25.*

***Mai–Juin 2005****: refus des français et des hollandais de ratifier le projet de Constitution Européenne.*

*Pour le moment la construction politique de l’Europe est relativement bloquée. C’est le Traité de Nice qui demeure en vigueur sur l’ensemble des politiques économiques.*

***1er Janvier 2007****: passage de l’UE 25 à l’UE 27.*

*1.3) L’UE dans le monde :*

*Il s’agit de situer l’importance relative de l’UE dans le monde dans un cadre comparatif qui privilégie la Triade (USA, Japon, UE).*

*Il y a 3 critères de comparaison :*

* *la population*
* *la production à travers le PIB*
* *les exportations de marchandises*

*1.3.1) L’UE dans la population mondiale :*

*En 2005, selon l’Insee, la population mondiale s’élève à 6 477 000 000 de personnes.*

*La population de l’UE 27 est de 491 800 000 personnes soit 7.6% de la population mondiale.*

*Par comparaison,*

* *il y a 296 500 000 personnes aux Etats-Unis, soit* ***4.6%*** *de la population mondiale*
* *il y a 127 700 000 personnes au Japon soit* ***2%*** *de la population mondiale*
* *il y a 1 300 000 000 personnes en Chine soit* ***20.2%*** *de la population mondiale.*

*■ L’UE est la zone la plus peuplée de la Triade au sens strict. A l’intérieur de l’UE 27, 6 pays représentent pratiquement 70% de la population de l’UE 27.*

*Par ordre d’intensité décroissante on trouve :*

* *l’Allemagne : 82.5 millions*
* *la France : 62.5*
* *le Royaume Uni : 60.1 millions*
* *l’Italie : 58.7 millions*
* *l’Espagne : 43.5 millions*
* *la Pologne : 38.2 millions*

*Centre de perspectives et d’informations internationales. La production mondiale est évaluée par la somme des PIB des différents territoires du monde.*

***PIB****: c’est la somme des valeurs ajoutées brutes réalisées par les résidents qu’ils soient nationaux ou étrangers sur un territoire donné.*

*En 2005, l’UE 27 représente* ***20%*** *de la production mondiale, les Etats-Unis* ***20.2%*** *et le Japon* ***6.7%.*** *Dans la Triade au sens strict, l’UE est une puissance économique comparable à celle des Etats-Unis mais supérieure à celle du Japon.*

*La puissance économique chinoise devient significative et progresse très rapidement :* ***12.3%*** *de la production mondiale en 2002 et* ***15.2%*** *en 2005.*

*L’UE dans les exportations mondiales de marchandises :*

*Si on se polarise sur l’UE 15 : en 2001 ses exportations représentent 37.3% des exportations mondiales contre 12.5% pour les exportations des Etats-Unis et 7% pour les exportations du Japon.*

*Dans le concept, on tient compte des exportations intra zones, mais aussi extra zones. La part relative de l’UE 15 décline depuis les années 90 (43.4% des exportations mondiales en 90), il en est de même pour le Japon (8.7% en 90).*

*Pendant ce temps, les Etats-Unis qui demeurent la première* ***nation*** *exportatrice ont vu accroître leur part relative qui était de 11.7% en 90. Par conséquent, l’UE est la première* ***zone*** *exportatrice du monde, mais ces exportations augmentent moins vite que celles d’autres pays comme les Etats-Unis, mais surtout des économies émergentes d’Asie, y compris la Chine.*

*■Si le raisonnement s ‘appuie sur les nations, selon l’OMC, l’Allemagne serait devenue depuis 2005 le premier exportateur mondial devançant les Etats-Unis, mais cela reste à confirmer.*

*Selon l’OMC et les statistiques délivrées début 2007, le classement en termes de nations serait le suivant : l’Allemagne, les Etats-Unis, la Chine, le Japon, la France, les Pays Bas, le Royaume Uni.*

*■ On sait que la part relative de l’UE 15 dans les exportations mondiales diminue, mais si l’on tient compte de l’élargissement de 2004 et donc le passage à l’UE 25, la part de l’UE dans les exportations mondiales s’accroît logiquement puisque les 10 pays entrants exportent. Mais ce qui est intéressant c’est que si l’on calcule la part dans les exportations mondiales des pays de l’UE 25 encore non unis en 2001, cette part est de* ***38,9%.*** *Mais cette part a tendance à s’accroître ce qui signifie que les 10 pays entrants en 2004 ont une dynamique exportatrice plus vigoureuse que celle des pays de l’UE 15.*

*(Combinaison des calculs d’Eurostat et de l’OMC).*

*■ Si nous revenons à l’UE 15 et si on envisage le* ***degré d’ouverture[[1]](#footnote-1)*** *des économies mesuré par le taux d’exportation, on obtient les résultats suivants en 2002 : UE 15=* ***11,2%,*** *Etats-Unis=* ***9,8%*** *et Japon=****11,2%.***

*Pour le chiffre de l’UE 15, il ne s’agit que des exportations extra zones. Cela signifie par exemple que* ***11,2%*** *de la production estimée par le PIB de l’ensemble des pays de l’UE 15 est exporté vers des pays qui n’appartiennent pas à l’UE 15.*

*Pour ce qui concerne l’UE 15, il faut bien comprendre ce que cela signifie → un pays de l’UE exporte vers les pays de l’UE, ce sont des* ***exportations intra zones****, mais il exporte aussi vers des pays qui n’appartiennent pas à l’UE 15, ce sont des* ***exportations extra zones****.*

*■ Si nous prenons le cas de la France, elle exporte vers ses pays partenaires de l’UE et vers des pays tiers c'est-à-dire hors UE. En proportion de son PIB, ses exportations totales représentent en 2002,* ***23%*** *de son PIB ; cela signifie que* ***23%*** *de la production réalisée en France est exporté.*

*Toutefois, la part des exportations de la France à destination de l’UE est de* ***60,8%.*** *Par suite, la part des exportations de la France à destination des pays hors UE est de* ***39,2%*** *(100 – 60,8).*

*Donc, le taux d’exportation de la France à l’égard des pays tiers sera de* ***23%*** *x* ***39,2%*** *=* ***9%****. Cela signifie que* ***9%*** *de la production réalisée en France est exporté vers des pays qui à l’époque (avant 2004) n’appartiennent pas à l’UE 15.*

*■ Le taux d’exportation moyen des pays de l’UE 15 vers l’UE et hors UE est de* ***29,3%,*** *mais comme la part moyenne des exportations intra zones dans les exportations totales est de* ***61,8%,*** *par suite la part des exportations extra zones est de* ***38,2%.***

*Le taux d’exportation moyen des pays de l’UE à l’égard des pays hors union est le produit de* ***29,3%*** *x* ***38,2%*** *soit* ***11,2%.*** *Cela signifie qu’en moyenne les pays de l’UE 15 exportent* ***11,2%*** *de la production à destination de pays hors union.*

***Bilan****:*

*L’UE est la première zone exportatrice du monde, mais si on compte l’UE 15, cette hégémonie s’effrite même si les pays entrants de 2004 et peut être les deux de 2007 lui apportent un nouveau dynamisme. Par ailleurs chaque pays de l’UE est plutôt ouvert sur l’extérieur, les taux d’exportation moyens sont supérieurs pour les pays de l’UE (intra et extra zones), mais finalement les pays de l’Union sont faiblement ouverts sur l’extérieur si l’on ne tient compte que des exportations extra zones. Ce degré d’ouverture limite est comparable à celui du Japon mais supérieur à celui des Etats-Unis.*

*1.4) Les grandes caractéristiques économiques et sociales des pays de l’UE :*

*On évalue ici les grandes caractéristiques à travers 3 critères :*

* *le niveau de vie par habitant*
* *la structure sectorielle des activités*
* *l’intervention de l’Etat*

*1.4.1) Le niveau de vie par habitant :*

*Il est mesuré ainsi : PIB*

*Population (nombre d’habitants)*

***PIB****= revenu national – revenus versés au reste du monde + revenus versés par le reste du monde. Dans ce revenu national on trouve des salaires, des profits, des intérêts, des revenus de l’Etat.*

*■ En d’autres termes il est possible d’interpréter le* ***PIB par tête*** *comme le revenu moyen perçu pendant un an par un habitant d’un pays (ici de l’UE) ou de l’ensemble de l’UE. Ce revenu moyen constitue pour son détenteur un pouvoir d’achat de biens et de services, en ce sens, c’est un indicateur du niveau de vie moyen par habitant. Bien évidemment cet indicateur est une moyenne et donc par suite ne dit rien en lui-même sur les inégalités de revenus.*

*Dans les données du PIB/tête, c'est-à-dire du niveau de vie par habitant présentées par Eurostat l’unité de mesure est ce que l’on peut appeler un euro international dénommé* ***standard de pouvoir d’achat*** *(SPA), c’est une unité monétaire fictive qui peut acheter la même quantité de biens et de services dans tous les pays, il est possible de parler aussi d’euro en* ***parité de pouvoir d’achat*** *(PPA).*

*Précision : finalement, cette monnaie fictive SPA est destinée à corriger la valeur de l’euro courant pour tenir compte des différences de prix entre les pays. Par exemple, en Grèce, les niveaux des prix pour les biens et les services sont en moyenne supérieurs à ceux du Danemark, par suite, l’euro PPA sera plus élevé en Grèce que l’euro courant, et plus faible que ce dernier au Danemark. On applique à chaque fois un coefficient correcteur pour tenir compte de ces différences de prix.*

*■ Les données du niveau de vie en 2002 en euro SPA dans l’UE 15 pour l’année.*

*On trouve un revenu moyen de 23622 €, soit par mois un revenu moyen de 1969 € SPA. Pour l’UE 27 sur une base 2002, le revenu moyen sur l’année est de 20090 € SPA, soit par mois 1674 € SPA.*

*Si on envisage l’UE 15, en tête on trouve le Luxembourg, l’Irlande, le Danemark, et au plus bas on trouve le Portugal et la Grèce. La France est neuvième dans l’UE 15. Les écarts de niveaux de vie vont de 1 à 2,9 entre le Luxembourg au sommet et la Grèce pour l’UE 15. Le critère du PIB/tête si on en reste à l’UE 15 permet de distinguer le nord et le centre de l’UE à niveau élevé, et le sud de l’UE (en dehors de l’Italie) dont le niveau de vie moyen est en retrait. Il s’agit surtout de la Grèce et du Portugal, mais aussi de l’Espagne.*

*Précision : l’Irlande est bien placée depuis le début du 21ème siècle, pourtant jusqu’aux années 1990, c’est un pays considéré comme en retard de développement. L’Irlande a connu dans les années 90 une croissance économique exceptionnelle.*

*■ Si une comparaison est faite avec les Etats-Unis et le Japon, alors c’est le PIB/tête des Etats-Unis qui dépasse largement le PIB Japonais qui est lui-même supérieur à celui de l’UE 15. Pour les Etats-Unis c’est 2750 € SPA et pour le Japon 2037 € SPA par mois. Pour la Chine, en 2002 on avait 300 € par mois.*

*→ On peut donc dire que le revenu moyen par tête européen est inférieur à plus de* ***25%*** *à celui des Etats-Unis et on peut dire que le revenu moyen chinois équivaut à* ***10%*** *de celui des Etats-Unis.*

*■ L’élargissement à 25 puis à 27 affaiblit le niveau des prix moyen dans l’UE car en dehors de la Slovénie et de Chypre, les 10 autres pays entrants ont un niveau de vie moyen inférieur à celui de la Grèce. Le nouveau clivage est donc d’une part pays de l’UE du centre et du nord et d’autre part pays de l’Europe du sud et pays de l’est. Si l’on tient compte des nouveaux entrants de 2004 à 2007, les écarts de niveaux de vie vont non plus de 1 à 2,9 mais de 1 à 7,6 avec au plus bas la Bulgarie et au plus haut le Luxembourg.*

*1.4.2) La structure sectorielle des activités :*

*■ Si l’on prend l’UE 15, et si on envisage les parts relatives de la population active dans les 3 grands secteurs de l’économie, actuellement* ***4%*** *des actifs sont au secteur primaire,* ***29%*** *dans le secteur secondaire et* ***67%*** *dans le secteur tertiaire.*

*■ Si on envisage maintenant les parts relatives de la production des différents secteurs on obtient approximativement les mêmes proportions :* ***3%*** *de la production est réalisée par le secteur primaire,* ***28%*** *par le secteur secondaire et* ***69%*** *par le secteur tertiaire.*

*→ On retrouve ici le clivage entre les pays du nord dont la part des services est supérieure à la moyenne et les pays du sud dont la part de l’agriculture est supérieure à la moyenne.*

*■ Le passage à 25 puis à 27 accroît les disparités à l’intérieur de l’Union puisque la part de la population agricole dans la population active y est supérieure pour les 12 entrants à la moyenne de l’UE 15.*

*Si on croise les 2 critères de niveau de vie par tête et de structure sectorielle des activités qui sont des indicateurs clés du développement économique, 2 aspects doivent être notés :*

* *l’élargissement entraîne un accroissement des disparités de développement*
* *on peut établir une hiérarchisation du développement à 3 niveaux par ordre décroissant de développement :*

*1er niveau : pays de l’UE du centre et du nord à niveau de vie élevé, à part des services élevée et à part de l’agriculture faible.*

*2ème niveau : les pays de l’UE de l’Europe du sud en dehors de l’Italie, développement donc moindre sur les 3 aspects précédents.*

*3ème niveau : les pays de l’UE de l’est au développement encore plus faible.*

*1.4.3) L’intervention de l’Etat :*

*■ Précision terminologique :* ***l’Etat*** *doit être envisagé ici au sens large, il s’agit des administrations publiques centrales, des administrations publiques locales (par exemple en France : les régions, les départements et les communes) et enfin des administrations de sécurité sociale.*

*Les deux premiers types d’administrations prélèvent des* ***impôts*** *respectivement les impôts centraux et nationaux, et les impôts locaux. Le troisième type d’administration, c'est-à-dire les administrations de sécurité sociale prélèvent des* ***cotisations*** *dites cotisations sociales. Celles-ci sont prélevées principalement à l’occasion du travail salarié et sont financés à la fois pour les salariés, il s’agit des* ***cotisations salariales*** *et par les entreprises, il s’agit des* ***cotisations patronales****.*

*Ces cotisations sociales qu’elles soient salariales ou patronales font partis de coût salarial total qui s’impose à chaque entreprise. Celle-ci verse en effet à chaque salarié un salaire brut, mais le salarié ne reçoit que le salaire net, l’entreprise verse en effet aux administrations de sécurité sociale les cotisations salariales, elle doit par ailleurs compléter ces versements à ces mêmes administrations d’une somme dont le montant est équivalent aux cotisations patronales. L’ensemble des prélèvements impôts et cotisations sociales est appelé* ***prélèvements obligatoires****, il est possible de mesurer l’intervention de l’Etat au sens large par le taux de P.O :*

***Taux de P.O****= P.O = α (100)%*

*PIB*

*Au* ***numérateur*** *c’est le montant en unité monétaire des impôts et des cotisations sociales, au* ***dénominateur*** *c’est le montant en unité monétaire de la production réalisée.*

*Ce taux de PO est en France en 2004 de* ***45.7%.***

*Comme le PIB est strictement égal au revenu national si l’on met de côté les revenus versés au reste du monde et reçus du reste du monde. Ce taux signifie qu’en France en 2004 lorsqu’un habitant reçoit 100 €, il verse 45,7 € en moyenne aux administrations au sens large.*

*Ces prélèvements permettent le financement des dépenses publiques au sens large, c'est-à-dire les dépenses d’administrations générales, celles de l’Etat gendarme ou régalien, mais aussi les dépenses d’éducation, d’infrastructure et le financement des prestations dites sociales, celles de l’Etat providence qui peuvent être financées sur la base d’une combinaison de ressources provenant des impôts et des cotisations sociales. Ces prestations sociales sont essentiellement les allocations familiales, les remboursements des traitements relatifs ou maladie, le versement des retraites, et les allocations chômage.*

*→ Le taux de PO exprime le degré de redistribution des richesses produites par l’intermédiaire des administrations de l’Etat au sens large. Il constitue à ce titre un critère significatif de l’intervention de l’Etat.*

*■ Si on envisage l’UE 15, le taux de PO moyen en 2004 selon l’OCDE est de* ***40,6%.*** *Mais les disparités sont relativement fortes : en haut de l’échelle on trouve le Danemark et la Suède respectivement* ***48,9%*** *et* ***50,2%****, et en bas de l’échelle nous trouvons la Grèce, l’Espagne et le Portugal avec des taux en moyenne de* ***35%****. Enfin, au plus bas se trouve l’Irlande avec* ***28,4%.*** *Si on met de côté l’Irlande, on retrouve le clivage entre les pays du nord et du centre de l’UE 15 à taux de PO élevés, et les pays du sud de l’UE à taux de PO modérés voire faibles.*

*■ Si on reste au niveau de l’UE 15, il est possible de distinguer un autre clivage qui concerne les modalités de financement des prestations sociales. Deux systèmes doivent être distingués : le* ***système Bismarckien*** *et le* ***système Beveridgien****.*

*Tout d’abord le système Bismarckien est un système où le financement des prestations sociales est assuré essentiellement par les cotisations salariales et patronales. C’est le chancelier allemand* ***Bismarck*** *qui a mis en place pour la première fois en Allemagne. A partir de 1833, il s’agit à l’époque de la première législation sociale mise en place en Europe. En dehors de l’Allemagne ce système est suivi par la France, les Pays Bas, l’Espagne et l’Autriche. Les prestations sociales sont certes majoritairement financées par les cotisations mais il existe toujours dans le système Bismarckien des prestations versées par des administrations publiques centrales ou locales donc financées sur impôt, mais ces dernières sont minoritaires.*

*Le système Beveridgien où le financement des prestations sociales est assuré surtout par les impôts, on parle parfois de modèle de sécurité sociale universel dans la mesure où ce ne sont pas les seules activités intégrantes du travail salarié qui participent à ce financement. L’ensemble des contribuables par l’intermédiaire des impôts est sollicité.*

*Ce système a été proposé par* ***Beveridge****, haut fonctionnaire anglais très inspiré par Keynes. Il est à l’origine de la sécurité sociale anglaise dans sa forme actuelle qui voit le jour à la fin de la seconde guerre mondiale. Ce modèle Beveridgien est suivi surtout par le Royaume Uni, l’Irlande et le Danemark.*

*■ Si l’on envisage l’UE 27, on ne dispose pas encore de chiffres harmonisés mais dans tous les cas, pour les 12 entrants les taux de PO sont inférieurs à la moyenne de l’UE 15. Si l’on prend par exemple le taux de l’impôt sur les bénéfices, c'est-à-dire les profits des entreprises, ce taux est supérieur à* ***30%*** *en moyenne dans l’UE 15 avec toujours dans l’UE 15 un très faible taux en Irlande de* ***13,5%.*** *Dans les 12 entrants en 2004 puis en 2007, les taux en moyenne sont supérieurs au taux de l’Irlande mais inférieurs au taux de l’UE 15.*

*Si les taux de PO sont finalement faibles dans les 12 entrants récents, cela ne veut pas dire que pour autant que l’intervention de l’Etat y est globalement plus faible. En effet, la plupart d’entre eux sortent du socialisme et même s’ils accélèrent les privatisations depuis les années 90, le secteur public marchand c'est-à-dire les entreprises publiques, occupe une place importante encore que dans les pays de l’UE 15.*

*■ Si on compare l’UE 15 avec les Etats-Unis et le Japon on a lors :*

|  |  |
| --- | --- |
|  | *Taux de PO en 2004* |
| *UE 15* | *48,9%* |
| *Etats-Unis* | *26,4%* |
| *Japon* | *25,8%* |

*L’intervention de l’Etat est donc plus importante en termes de redistribution de richesse dans les pays de l’UE par rapport aux Etats Unis et au Japon. C’est pour cette raison qu’on parle parfois pour les pays de l’UE 15 «****d’économie sociale de marché****».*

*Les auteurs néoclassiques soulignent que ces taux de PO sont à l’origine d’une moindre croissance économique en Europe et d’un taux de chômage plus important.*

|  |  |
| --- | --- |
|  | *Taux de chômage en janvier 2007* |
| *UE 15* | *7.4%* |
| *UE 27* | *7,5%* |
| *Etats-Unis* | *4,6%* |
| *Japon* | *4,1%* |

*La thèse néoclassique semble ainsi trouver une certaine confirmation, pourtant une corrélation n’est pas une causalité et si on part de ce principe, la thèse néoclassique est loin de s’imposer. Si effectivement un faible taux de PO aux Etats-Unis est associé à une croissance économique solide et un taux de chômage faible, par contre, au Japon, la croissance économique est moins forte bien que le taux de PO soit faible. Et surtout, si on prend le Danemark dans l’UE où le taux de PO est très élevé (48,9%), le taux de chômage y reste à un niveau faible de l’ordre de 4%.*

*■ Le niveau le plus élevé des PO en Europe permet le financement collectif de prestations sociales plus importantes qu’aux Etats-Unis et au Japon. Or, dans une logique keynésienne, cela soutient la demande globale et par suite la production et l’emploi.*

*Si le taux de chômage est élevé en Europe selon les keynésiens, c’est moins en raison de l’importance des PO, mais plutôt en raison des politiques monétaires et budgétaires restrictives pratiquées dans la zone. Néoclassiques et keynésiens se rejoignent pour souligner que les problèmes centraux de l’Europe sont l’insuffisance des dépenses de recherche et développement, et plus particulièrement des entreprises, et aussi des problèmes d’adaptation du système éducatif à la formation aux nouvelles qualifications proposées par les entreprises.*

***Chapitre 2 : L’intégration commerciale et les politiques communautaires***

*2.1) De l’intégration commerciale à l’intégration économique :*

*2.1.1) Approche théorique de l’intégration : l’analyse de Bela Balassa*

*Pour G. Haberler, l’intégration se caractérise par des relations plus étroites entre les territoires concernés.*

*Bela Balassa propose une analyse plus précise du concept d’intégration : il s’agit d’un processus qui passe par plusieurs états, processus au sein duquel un ensemble de mesures vise à réduire les discriminations entre des unités économiques appartenant à différents pays.*

*Cette intégration passe par une augmentation des relations entre des unités économiques appartenant à un territoire, un accroissement des relations liées à l’homogénéisation des situations nationales.*

*Balassa propose de distinguer 5 degrés ou états d’intégration qu’il classe par ordre d’intensité croissante, chacun des degrés retenu étant constitué par le degré ou état précédent auquel s’ajoute un élément nouveau.*

1. *La* ***zone de libre échange****:*

*Les pays membres d’une zone suppriment les droits de douane et les restrictions quantitatives pour leurs échanges réciproques de biens mais conservent leurs protections initiales à l’égard des pays tiers. Cela signifie que chaque état de la zone conserve une politique douanière spécifique à l’égard des pays hors zone, c'est-à-dire sur les importations hors zone.*

*La zone de libre échange ne doit pas être confondue avec le libre échange qui lui suppose l’élimination progressive des tarifs douaniers hors de la zone de libre échange, des tarifs douaniers nationaux spécifiques demeurent à l’égard des pays tiers.*

1. ***L’union douanière****:*

*Elle se distingue de la précédente dans la mesure où les pays membres d’une zone ajoutent à la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives, une politique commerciale commune à travers l’instauration d’un tarif extérieur commun (TEC). Il s’agit d’un droit de douane commun sur différents produits appliqué sur les importations hors zone.*

1. *Le* ***marché commun****:*

*C’est une union douanière à laquelle s’ajoute la libre circulation et le libre établissement des personnes et des capitaux.*

1. ***L’union économique****:*

*C’est un marché commun auquel s’ajoute l’harmonisation des politiques économiques nationales au sens implicite de convergences des politiques économiques.*

1. ***L’union économique et monétaire ou intégration économique totale :***

*Elle implique l’unification des politiques monétaires, budgétaires et sociales, ce qui passe au moins à terme par l’instauration d’une véritable autorité supranationale, la suite logique de l’intégration économique est l’union politique, c'est-à-dire l’intégration politique.*

*2.1.2) Intégration économique et politiques communautaires :*

*Si nous confrontons l’histoire de l’U.E à la thèse de Balassa 3 points peuvent être avancés :*

*■ Le* ***Traité de Rome*** *de* ***1957*** *a voulu instaurer l’intégration de degré 3 c'est-à-dire de type marché commun, mais les faits ne sont allés que dans le sens d’une intégration de type 2, c'est-à-dire une union douanière qui demeure néanmoins encore inachevée dans la mesure où subsistait des entraves non tarifaires à la libre circulation des biens.*

*■ Le* ***Traité de l’Acte Unique Européen*** *de* ***1986*** *a voulu réactiver les objectifs du Traité de Rome et donner un contenu effectif à une intégration de degré 3. le processus est encore en cour mais il est déjà bien avancé.*

*■ Le* ***Traité de Maastricht*** *de* ***1992*** *qui a pour vocation de faire converger l’U.E vers une intégration de degré 4 puis de degré 5 ensuite, même si le processus d’intégration politique qui devrait en résulter est pour le moment pratiquement arrêté.*

*Pour atteindre ces objectifs, les institutions de l’U.E ont mis en place des politiques dites communautaires. Ces politiques sont de 2 types :*

* *celui qui va dans le sens d’un marché élargi et de son développement sur des bases homogènes. Il s’agit de la politique commerciale qui va dans le sens de l’intégration commerciale et la politique d’unification monétaire.*
* *celui qui va dans le sens d’une correction des mécanismes marchands. Il s’agit d’infléchir le marché dans un sens qui ne suivrait pas spontanément, ou d’atténuer certains de ses effets considérés comme négatifs. C’est le cas de la PAC, de la politique industrielle et de la politique régionale qui intègre l’essentiel des politiques sociales.*

*On envisage dans ce chapitre la politique commerciale dans les politiques de 1er type et dans les politiques de 2ème type on envisage la PAC, la politique industrielle et la politique régionale.*

*2.2) L’intégration commerciale des pays de l’UE : de l’union douanière au marché unique :*

*On envisage successivement 3 points :*

* *la nature de la politique commerciale au sens large des pays de l’UE*
* *les effets théoriques d’une politique commerciale qui va dans le sens de l’intégration commerciale*
* *l’intégration commerciale européenne dans les faits.*

*2.2.1) La nature de la politique commerciale européenne :*

*Le Traité de Rome de 1957 avait pour volonté d’instaurer une union douanière à l’intérieur de laquelle s’exprimerait un marché commun unifié. Pour atteindre cet objectif, 2 conditions devaient être satisfaites :*

* *Une condition relative à l’Union douanière :*

*Il fallait la suppression des droits de douane et des restrictions quantitatives appelées contingentement sur le commerce intra zones, mais aussi la fixation d’un tarif extérieur commun sur les importations en provenance de pays tiers.*

*Le* ***tarif extérieur commun*** *(TEC) est en fait un droit de douane communément imposé par les pays de la zone sur les importations extra zones. Il concerne essentiellement les produits industriels et peut être variable d’un produit à l’autre.*

*Les restrictions quantitatives sont dans les faits supprimées le* ***1er Janvier 1961****. Pour la suppression des droits de douane sur l’intra zones, il faudra attendre le* ***1er Juillet 1968****.*

*C’est à cette dernière date qu’est introduit le TEC :*

*TEC au 1er Juillet 1968 :* ***17,6%*** *pour l’automobile,* ***18%*** *pour les téléviseurs et* ***8%*** *pour les réfrigérateurs.*

*Le TEC sur les différents produits a été baissé plusieurs fois dans le cadre des négociations multilatérales inscrits dans le programme du GATT puis de l’OMC. Actuellement, le TEC est en moyenne pour l’UE sur les différents produits de* ***3%****. C’est* ***1,3%*** *aux Etats-Unis,* ***1,2%*** *au Japon et* ***11%*** *pour la Chine.*

* *La suppression des entraves à la libre circulation des biens et des facteurs de production :*

*Sur ce point, le Traité de Rome n’a pas suivi des faits significatifs en dépit de la volonté des signataires de ce traité. Il y a des entraves qui demeurent non tarifaires à la libre circulation des biens, mais aussi diverses entraves à la libre circulation des facteurs.*

*D’où l’AUE de 1986, c’est le deuxième volet de la politique commerciale destiné à aller dans le sens d’un marché commun au sens de Balassa, auquel les européens donnent le nom de* ***marché unique*** *qui verra le jour à partir de Janvier 1973. Le problème est de savoir ce que l’on peut attendre d’une union douanière et d’un marché intérieur unifié, c'est-à-dire ce que l’on peut attendre d’un point de vue théorique de l’intégration commerciale.*

*A cet égard il faut distinguer des analyses théoriques qui prennent surtout en compte la compétitivité par les prix, et les analyses qui polarisent leur attention sur la* ***compétitivité structurelle*** *qu’on peut appeler compétitivité par la qualité du produit.*

*2.2.2) Les effets d’une intégration commerciale : les aspects théoriques*

*2.2.2.1) La théorie des unions douanières (Jacob Viner et James Mead)*

*■ L’analyse est centrée sur le thème de la compétitivité prix des produits et elle se pose la question de savoir quels sont les effets à attendre de la suppression des droits de douane sur le commerce intra zones et sur la mise en place d’un TEC ?*

*Les deux auteurs qui ont présenté cette théorie sont* ***James Mead*** *et* ***Jacob Viner****. Ils soulignent que l’union douanière a 2 effets : le premier est lié à la suppression des droits de douane intra zones et le second est lié à la mise en place d’un TEC.*

*1er effet :* ***Effet de création de commerce*** *ou de* ***création de trafic*** *(on envisage ici le commerce international intra zones). Cet effet de création de commerce est lui-même le résultat de 2 effets : un effet de production et un effet de consommation.*

***L’effet production****: à la suite de la suppression des droits de douane intra zones, une ou plusieurs production(s) nationale(s) est ou sont remplacées par des importations d’un ou plusieurs membres de la zone dont les coûts de production sont moins élevés. Il y a donc augmentation du commerce intra zones.*

***L’effet de consommation****: compte tenu de leurs achats à des pays membres dont les prix sont inférieurs a ceux d’un territoire national, les consommateurs de ce dernier gagnent en pouvoir d’achat, ce qui augmente la dépense d’autres produits ce qui provoque à la fois une augmentation du commerce intra zones mais aussi extra zones.*

*En d’autres termes, l’effet de création de commerce favorise le commerce intra zones, et à la marge il peut bénéficier aux importations en provenance de pays tiers.*

*2ème effet :* ***Effet de détournement de commerce*** *ou* ***Effet de détournement de trafic****: cet effet peut être le résultat de la mise en place d’un TEC, compte tenu de ce dernier, une importation du reste du monde est remplacée par celle d’un pays membre dont les coûts de production et par suite le prix sont supérieurs.*

*En d’autres termes, en cas d’effet de détournement, l’accroissement du commerce intra zones est la contrepartie d’une réduction du commerce extra zones.*

***Exemple****: Imaginons la Grande Bretagne avant son entrée dans l’UE en 1973. Le produit X qu’elle réclame en provenance de la Nouvelle Zélande est de 4€. Ce même produit en provenance de la France vaut 4,2€.*

*La GB rentre dans l’UE en 1973 et doit donc appliquer un TEC sur les importations en provenance des pays tiers. C’est le cas de la Nouvelle Zélande.*

*Imaginons un TEC de 10%, le produit X en provenance de la France vaut toujours 4,2€, mais le produit en provenance de la Nouvelle Zélande passe à 4,4€.*

*→ Compte tenu du TEC les Anglais ont intérêt à se fournir en France et il y a augmentation du commerce intra zones au détriment du commerce extra zones (de la GB à la Nouvelle Zélande).*

*Pour les 2 auteurs Mead et Viner, pour qu’il y ait gain net en termes de commerce international il faut que l’effet de création de commerce l’emporte sur les effets de détournement.*

*■ C’est en raison de ces effets de détournement induits par le TEC que la théorie des unions douanières dont les trames sont néoclassiques tend à conforter l’idée au mieux qu’une union douanière est un «****second base****» sachant que le «****first base****» est une situation où il n’y aurait pas de droits de douane y compris sur les importations en provenance de pays tiers. Par conséquent, le « first base » serait le libre échange absolu.*

*■ L’effet de détournement est un effet majeur dans la théorie des unions douanières. On a pu constater en effet qu’à l’issu de leur adhésion à l’UE, le Royaume Uni, l’Espagne et le Portugal ont du pour plusieurs produits s’approvisionner dans l’union à des prix supérieurs à ceux pratiqués par leurs anciens fournisseurs non communautaires. Il n’en demeure pas moins comme on le verra que pour ce qui concerne l’UE, l’effet de création l’a emporté sur l’effet de détournement.*

*2.2.2.2) Le rôle dynamisant d’un marché élargi en termes de génération et d’échanges de produits nouveaux*

*■ Le Traité de Rome de 1957, l’Acte Unique Européen de 1986 et le Traité de Maastricht de 1992 avec la formation de l’UEM ont contribué à la formation d’un* ***marché unique élargi****.*

*Ce marché élargi doté d’une forte solvabilité entraîne une forte demande qui s’adresse à l’ensemble des producteurs. Cet aspect est plus particulièrement approfondi par 3 auteurs :* ***B. Linder****,* ***R. Vernon*** *et* ***B. Lassudrie Duchêne****.*

*■ Les trois auteurs insistent sur le fait que les échanges les plus dynamiques entre les pays développés concernent les* ***produits manufacturés****, c'est-à-dire les* ***produits industriels.*** *L’origine de ce dynamisme se situe dans le pays qui dispose du marché intérieur le plus solide, ce qui signifie celui où le pouvoir d’achat est le plus important, pouvoir d’achat corrélé le plus souvent avec le niveau des salaires. Si on se situe au niveau mondial, c’est le marché américain. Si on se situe au niveau européen ce sont les marchés allemand, français, anglais et italien.*

*Le marché intérieur le plus solide fait pression à la découverte de nouveaux produits qui sont expérimentés puis vendus sur place pour être ensuite exportés vers des pays dont le niveau de vie est comparable. Par exemple, Etats-Unis / Europe, et pour ce qui concerne l’Europe : Allemagne / France, Allemagne / Italie, France / Grande Bretagne.*

*Si on en reste au niveau de l’UE, la suppression des droits de douane et l’alignement des normes techniques favorisent l’apparition et les échanges de nouveaux produits selon une double dynamique :*

* ***les pays à fort marché solvable****: Allemagne, France, Italie… multiplient des échanges entre eux.*
* *les pays précédents* ***exportent*** *ensuite ces produits qui commencent à se banaliser donc dont le prix décline, vers des pays dont le niveau de vie est relativement inférieur, bien qu’il demeure conséquent. Les pays de destination seraient ici le Portugal, l’Espagne ou la Grèce.*

***Lassudrie Duchêne*** *souligne quant à lui l’importance d’un autre facteur de dynamisation du commerce intra zones : il s’agit du* ***rapprochement des marchés intérieurs nationaux****, compte tenu du marché unifié européen. Ce rapprochement contribue à la plus grande compréhension par les différents producteurs des différents pays des spécificités culturelles des différents types de demandes nationales. Il en résulte la possibilité de produire et d’échanger un même type de produit avec des options différentes. Nous sommes alors dans une* ***logique d’échange réciproque de différence****.*

*Si on se place de ce point de vue, le développement du commerce intra zones semble moins défavorable au commerce avec les pays hors zones industrialisés. Le marché européen peut être en effet théoriquement un levier puissant à la découverte de nouveaux produits, ces derniers pouvant être échangés dans le cadre du commerce intra zones, mais peuvent être aussi exportés vers les Etats-Unis et le Japon.*

*On constate ici dans ce type de thèse que la compétitivité concerne moins les prix que la qualité des produits et de l’adaptation au besoin. C’est la grande différence avec la théorie des unions douanières qui n’envisage que la compétitivité prix.*

***Bilan****:*

*Du point de vue théorique les 2 types d’analyses, théorie des unions douanières et celle vue précédemment, s’accordent pour dire que l’intégration commerciale ne peut que stimuler le commerce intra européen.*

*Elles divergent toutefois quant aux impacts de cette intégration sur le commerce international avec les pays tiers. La théorie des unions douanières insiste sur les effets de détournement qui pénalisent le commerce extra zones. Les 3 auteurs vus précédemment mettent l’accent sur la stimulation des exportations hors zones liées à la promotion de produits nouveaux susceptibles d’être exportés non seulement dans un cadre intra zones, mais aussi extra zones.*

*2.2.2.3) Autres effets d’un marché élargi*

*Ces autres effets sont présentés dans un rapport de la Commission européenne dirigé par M.* ***Emerson****, d’où l’expression de* ***rapport Emerson*** *qui date de 1988. Le rapport concerne les effets attendus du marché unique à partir du 1er Janvier 1973, mais il reste pertinent pour saisir l’approfondissement de ce marché depuis cette date. Ces effets sont considérés comme positifs dans la mesure où ils sont présupposés renforcer la croissance économique et la croissance de l’emploi des pays de l’UE.*

*Il y a 3 effets principaux d’un marché élargi :*

***1er effet****: La* ***désinflation***

***L’inflation*** *peut être définie comme une hausse générale du niveau des prix. On peut la définir aussi comme une réduction du pouvoir d’achat de la monnaie.*

*La* ***désinflation*** *c’est un ralentissement de la hausse du niveau général des prix. il y a donc toujours inflation mais elle est moindre.*

*La* ***déflation*** *c’est la baisse du niveau général des prix.*

*Il est évident que dans un processus inflationniste ou désinflationniste, certains prix peuvent baisser. On est à chaque fois dans le cadre d’une moyenne.*

*La désinflation selon le rapport provient essentiellement de l’accroissement de la concurrence. Les entreprises doivent faire des efforts au niveau des prix pour conserver ou accroître leurs parts de marché. Mais pour réussir dans ce sens, elles ne doivent pas sacrifier leurs rentabilité, c'est-à-dire leurs profits.*

*Pour assurer leur rentabilité et le maintien voire la hausse du profit, les entreprises disposent de 2 moyens essentiels qu’elles peuvent combiner :*

* ***l’investissement de productivité****: il s’agit d’investir dans des biens d’équipement incorporant de nouvelles technologies qui augmentent la productivité du travail. A court terme, cela peut éventuellement nuire à l’emploi. Mais à moyen terme et macroéconomiquement, il y aura des créations d’emplois en moyenne supérieures aux pertes d’emplois. On peut donc dire ici que l’investissement de productivité est un moyen de restructurer les entreprises.*
* ***l’accroissement de leurs tailles****: les entreprises peuvent se concentrer techniquement ou économiquement :*

***→ la concentration technique****: une entreprise qui est une entité morale augmente la taille de son ou de ses établissements qui sont des unités techniques de production. Cette concentration passe souvent par une réduction du nombre d’établissements.*

***→ la concentration économique****: une entreprise donnée fusionne avec une autre entreprise ou absorbe une autre entreprise. Il ne s’agit pas d’une augmentation de la taille des établissements mais d’une augmentation de la taille des entreprises, ce qui passe obligatoirement par une réduction de leur nombre.*

*Par exemple, soit 2 entreprises X et Y : X rachète Y et cette dernière n’a plus d’existence juridique : il s’agit d’une absorption. Si X et Y se rassemblent et forment une nouvelle société, par exemple la société Z, c’est une fusion.*

*Précision : il existe une 3ème configuration possible. La société Y demeure en tant qu’entité morale, mais la société X prend le contrôle de Y dans la mesure où elle achète 10% de son capital. Il s’agit alors d’une* ***concentration financière****.*

*On pourrait on pourrait penser que pour prendre le contrôle d’une société, il faut acheter plus de 50% de son capital, néanmoins, souvent en fonction d’un actionnariat plus ou moins dispersé, un contrôle à 10% suffit pour peser sur la stratégie d’une entreprise. C’est pour cette raison que les organisations internationales retiennent le seuil de 10% et non pas de 50% (ex : CNUCED, organisation des Nations unies : Conseil des Nations Unies pour le commerce et le développement).*

*Compte tenu de la 1ère précision, il est possible de définir la concentration comme un processus qui a 3 aspects :*

* *l’augmentation de la taille des établissements assortie le plus souvent de la réduction de leur nombre :* ***concentration technique des entreprises***
* *l’augmentation de la taille des entreprises assortie de la réduction de leur nombre :* ***concentration économique des entreprises***
* *l’accroissement des relations financières entre les entreprises par l’intermédiaire de prise de participation en termes de capital :* ***concentration financière***

*Si on met de côté la concentration financière, la concentration technique et/ou économique permet la diminution des coûts unitaires de production par l’intermédiaire des économies d’échelles qu’elle autorise.*

*Les économies d’échelles peuvent être techniques, liées à une meilleure organisation du travail, à des phénomènes d’apprentissage, elles peuvent être aussi non techniques. Par exemple, réduction du coût des fournitures compte tenu de l’importance des achats et réduction du coût des crédits.*

*Par suite, compte tenu de la réduction des coûts unitaires de production, l’entreprise peut ralentir la hausse des prix tout en maintenant sa rentabilité. Ainsi, les investissements de productivité et la concentration peuvent permettre la désinflation. Cette dernière augmente la compétitivité interne et externe des entreprises situées sur le territoire de l’UE. La compétitivité interne accrue favorise l’éclosion de gains de pouvoir d’achat et l’amélioration de la compétitivité externe stimule les exportations.*

*Finalement il y a accroissement de la demande interne et de la demande externe, ce qui favorise la croissance économique, et par suite l’emploi à moyen terme. Les gains d’emploi à moyen terme doivent surcompenser les pertes d’emploi à court terme induites par les investissements de productivité le plus souvent de restructuration.*

***2ème effet****:* ***La baisse des taux d’intérêts***

*Cette baisse est permise par la libération des services financiers qui se traduit par une très forte mobilité des capitaux intra zones ce qui stimule la concurrence et par suite on comprend, la baisse des taux d’intérêts.*

*Les services financiers concernent les activités bancaires, d’assurance et de bourse. Cette baisse des taux escomptés a 2 conséquences positives :*

* *la stimulation des investissements des entreprises*
* *le développement des prêts aux ménages pour leur consommation mais surtout pour leur logement, avec des effets favorables pour les activités de bâtiments et travaux publics.*

***3ème effet****:* ***Des économies budgétaires pour les différents états***

*Ces économies sont le résultat de 2 phénomènes :*

* *la suppression des contrôles aux frontières d’où une baisse de l’emploi dans le service d’administration publique et en particulier dans les services de douanes*
* *l’ouverture des marchés publics : les états peuvent faire appel à des producteurs étrangers pour réaliser leurs projets. La concurrence des fournisseurs est ainsi plus intense, ce qui favorise la baisse des prix et par suite le ralentissement des dépenses publiques.*

*Bilans : un marché élargi plus concurrentiel va dans le sens de la croissance économique et de l’emploi dans un cadre désinflationniste.*

*2.2.3) Les effets de l’intégration commerciale en pratique : le cas de l’UE*

*L’enjeu est de savoir si les effets envisagés dans les théories précédentes et dans le rapport Emerson ont bien eu lieu en pratique dans le cadre de l’UE. Il s’agit donc de tester les théories précédentes. Ce type de teste est souvent considéré comme un test de validation ou d’invalidation des théories. Or un tel test ne peut pas être totalement reconnu comme validation ou validation d’une ou plusieurs théories pour 2 raisons majeures :*

* *pour que le teste soit véritablement pertinent, il faudrait connaître ce qui serait advenu des pays européens en l’absence d’UE, c'est-à-dire en l’absence d’une union douanière et d’un marché élargi, ce qui est bien entendu possible.*
* *si telle ou telle hypothèse peut être confortée par les faits, c’est peut être parce que d’autres facteurs qu’elle considère comme des données donc qu’elle néglige, ont en fait joué un rôle déterminant alors que d’autres ont eu un impact limité voire nul. Ainsi, une théorie dans ce cas peut être confortée par les faits tout en restant discutable. Inversement, une théorie pertinente peut être invalidée par les faits quand l’impact des facteurs qu’elle a effectivement mis en valeur est contrarié par la variation des facteurs qu’elle considère comme les données.*

*Compte tenu de ces 2 raisons, les résultats de la confrontation des théories aux faits doivent être utilisés avec précaution et modestie.*

*2.2.3.1) L’évolution des échanges intra zones et extra zones*

*On envisage ici l’évolution des échanges de marchandises. L’intégration commerciale a indiscutablement contribué au développement des échanges internationaux des pays de l’UE. Les exportations intra et extra zones ont augmenté plus vite que le PIB des pays de l’UE. Il en résulte une ouverture croissante des économies européennes.*

***Taux d’exportation global****: exportations intra zones + exportations extra zones*

*PIB*

*Il était de* ***14,7%*** *en 1960 et de* ***29,3%*** *en 2001. Soit pratiquement un doublement du taux global d’exportation global.*

*Si on observe l’évolution des parts relatives du commerce intra zones et extra zones du commerce global des pays de l’UE, on constate que la part des échanges intra zones a progressé jusqu’au début des années 90, elle décline ensuite.*

*Part des échanges intra zones dans le commerce mondial des pays de l’UE :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***1960*** | ***1991*** | ***2001*** |
| ***48,8%*** | ***67%*** | ***61,8%*** |

*Statistiques Eurostat*

*Cela signifie que les échanges internationaux des pays de l’UE se réalisent surtout sur une base régionale (région signifiant ici un ensemble de pays et dans ce cas, il s’agit des pays de l’UE).*

*Néanmoins, les échanges internationaux avec les pays tiers ont progressé aussi mais à un rythme en moyenne inférieur aux échanges intra zones jusqu’au début des années 90. a partir de cette date, le phénomène se renverse et ce sont les échanges extra zones qui s’accroissent plus rapidement → quelle que soit la période, l’ouverture des économies de l’UE à l’égard des pays tiers progresse. On peut l’envisager à travers l’évolution du taux d’exportation des pays de l’UE à l’égard des pays tiers :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Evolution du taux d’exportation des pays de l’UE à l’égard des pays tiers****:*  *exportations extra zones / PIB* | | |
| ***1960*** | ***1996*** | ***2001*** |
| ***8,7%*** | ***9,5%*** | ***11,2%*** |

*Si on envisage la théorie des unions douanières, les effets de création de commerce l’ont emportés sur les effets de détournement liés au TEC. Ces détournements deviennent toujours plus faibles en raison de la baisse progressive du TEC en accord avec les négociations multilatérales dans le cadre du GATT puis de l’OMC.*

*Même si l’UE constitue la première zone exportatrice du monde, son commerce extérieur apparaît fragile. Deux phénomènes en attestent :*

* ***les pays de l’UE perdent des parts de marché****: en 2001, les exportations intra zones et extra zones représentent 37,3% des exportations mondiales contre 44,3% en 1990. L’UE est néanmoins plus performante si l’on envisage que les seules exportations extra zones représentent 14,5% des exportations mondiales en 1990 et 14,7% en 2001.*
* ***les pays de l’UE en moyenne éprouvent de grosses difficultés pour équilibrer leur commerce extérieur****, en particulier dans leur commerce extra zones.*

*La balance commerciale des pays de l’UE dans ce domaine est déficitaire du milieu des années 70 au début des années 90. Elle devient excédentaire dans les années 90 pour redevenir déficitaire en moyenne depuis 2000.*

*Sachant que la majorité du commerce intra zones et extra zones et composée de produits manufacturés, il faut expliquer pourquoi le commerce extérieur de l’UE est fragile.*

*►On peut parler tout d’abord d’un* ***problème de compétitivité par les prix****. Si on compare les taux d’inflation dans l’UE 15 avec ceux des Etats-Unis et du Japon sur la période 1960-2002, les taux d’inflation en Europe s’avèrent en moyenne supérieurs à ceux des Etats-Unis et du Japon. Par suite, cela pénalise les exportations européennes sur les produits industriels banalisés où la compétitivité par les prix demeure décisive. Si les taux d’inflation en Europe sont plus élevés sur la période à partir des années 90, les taux d’inflation européens se rapprochent de ceux des Etats-Unis.*

*■ La raison fondamentale c’est le* ***manque de compétitivité hors prix ou compétitivité structurelle qui concerne l’adaptation des produits à la demande mondiale****, mais aussi la* ***qualité du produit****. Ici, le prix est relativement secondaire. Or, en moyenne, la caractéristique de l’UE est le manque d’adaptation à la demande mondiale, les parts de marché de l’UE se réduisent là où la demande mondiale est la plus dynamique. Cela concerne les produits industriels complexes liés aux télécommunications, à la reproduction du son et de l’image, aux biotechnologies et à la pharmacie. Finalement l’UE est fragile particulièrement dans le domaine des exportations de produits de haute technologie, d’ailleurs le commerce extérieur de l’UE sur ces produits est déficitaire.*

*Il faut néanmoins noter les performances remarquables de la France, de l’Irlande, de la Suède et de la Finlande qui sont excédentaires dans leurs échanges de produits de haute technologie.*

*Précisions :*

*■ A propos des* ***TGV*** *et des* ***métros automatiques****: ces produits sont réalisés par la firme française* ***Alstom*** *qui a été en difficulté en 2004, qui a failli être achetée par le groupe allemand Siemens. Mais l’Etat français a refusé ce rachat, il recapitalisé* ***Alstom*** *qui réalise aujourd’hui des profits.* ***Alstom*** *a vendu des TGV à la Corée du Sud en Mars 2004, et construit actuellement le plus long réseau de métros automatiques du monde à Singapour.*

*■ A propos de Airbus : les différents* ***Airbus*** *sont produits par Airbus Industrie qui est une société contrôlée à 80% par* ***EADS****. L’avionneur britannique BAE Système détient les 20% restant du capital. EADS est le fruit de la fusion en Juillet 200 de 3 sociétés : une société française* ***Aérospatiale Matra****, une société allemande* ***Daimler Benz*** *et une firme espagnole* ***Casa****. Au début du 21ème siècle, Airbus commence à vendre plus d’avions civils que Boeing, les principaux lieux de réalisation de Airbus en France sont Toulouse et Saint Lazaire, et en Allemagne Hambourg. Airbus est en difficulté compte tenu des retards de livraison sur l’A380.*

*■ A propos des* ***Fusées Ariane****: elles sont réalisées par la société* ***Ariane Space*** *dont la création date de 1979. Ariane Space est détenue par des capitaux essentiellement privés de 41 entreprises, de 12 pays européens et de 11 banques. Ariane Space détient depuis 17 ans environ 60% du marché mondial de la mise en service (et donc de la mise en orbite) de satellites civils.*

*Remarques :*

*♦ Les 3 exemples démontrent l’existence de réussite technologique majeures en Europe, mais on peut dire finalement que ce sont plutôt des exceptions dans un ensemble finalement fragile.*

*♦ Les institutions européennes ne participent pas directement à ces réussites technologiques. Elles ont plutôt des bases nationales.*

*Il faut maintenant confronter ces faits aux différentes théories vues précédemment et aussi aux prévisions du rapport Emerson. Deux choses doivent être précisées clairement :*

*1) le marché élargi par l’intermédiaire d’une concurrence accrue a certainement favorisé la désinflation surtout à partir des années 90.*

*2) la thèse de Linder et Vernon selon laquelle un grand marché solvable fait pression à la découverte de nouveaux produits qui sont ensuite exportées, est a priori prise en défaut, compte tenu de la faiblesse en moyenne des pays de l’UE dans les produits de haute technologie. Cette théorie résiste pourtant si on introduit une nouvelle variable dans le modèle théorique : les* ***dépenses de recherche développement des entreprises****.*

*La thèse de Linder Vernon reformulée serait alors la suivante : un marché solvable élargi stimule l’expérimentation, la production et les échanges de produits de haute technologie que si les entreprises sont capables d’innover, ce qui suppose un certain niveau de dépenses en recherche développement.*

*Or, 2 phénomènes significatifs doivent être notés :*

*▪ Les dépenses de recherche développement des entreprises de l’UE sont inférieures à celles des entreprises américaines et japonaises :*

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
| ***Les dépenses de recherche développement en % du PIB, chiffres Eurostat pour 2005*** | | |
| ***L’UE 27*** | ***Etats-Unis*** | ***Japon*** |
| ***1,17%*** | ***1,88%*** | ***2,39%*** |

*▪ Si on met de côté l’Irlande, ce sont les pays de l’UE qui investissent le plus en dépenses de recherche développement , qui ont les meilleurs résultats en termes de commerce extérieur de produits de haute technologie, à savoir la Suède, la Finlande (Nokia), et à un moindre degré la France. C’est au contraire dans les pays où ces dépenses sont faibles que les déficits sur les échanges de produits de haute technologie s’avèrent structurels. C’est le cas de l’Espagne, du Portugal ou de la Grèce.* ***Ces dépenses de recherche développement sont donc décisives pour le commerce extérieur pour la production et l’emploi, et ces dépenses sont en moyenne insuffisantes en Europe, ce qui explique la faiblesse de cette dernière.***

*En Irlande, les dépenses de recherche développement sont faibles, mais l’Irlande est très compétitive pourtant dans les produits de haute technologie. Par conséquent on pourrait penser que la thèse précédente serait ici invalide. En réalité l’Irlande est un lieu privilégié d’installation des filiales de firmes multinationales, le plus souvent américaines dont les dépenses de recherche développement sont réalisées surtout aux Etats-Unis, et ces filiales sont surtout attirées par des avantages fiscaux.*

*2.2.3.2) La concentration et la transnationalisation des entreprises*

*Comme le prévoyait le rapport Emerson, l’unification du marché intérieur a indiscutablement favorisé la* ***concentration*** *des entreprises européennes, concentration qui aboutit le plus souvent à leur* ***transnationalisation****.*

*Précision : une entreprise est considérée comme multinationale ou transnationale lorsqu’elle possède au moins une unité de production à l’étranger.*

*Cette concentration assortie de transnationalisation s’est accélérée depuis le début des années 80 pour atteindre des sommets en l’an 2000. Deux exemples : la fusion en Juillet 2000 de Aerospatial Matra, de Daimler et de l’espagnol Casa pour former EADS, et le rachat de la firme allemande Mannesman par l’opérateur de téléphonie mobile Vodafone en 2000.*

*On constate que ces opérations de fusion ou d’acquisition sont le plus souvent communautaires, c'est-à-dire qu’elles concernent des entreprises de l’UE de nationalités différentes. Cette concentration peut s’exprimer aussi dans des accords interentreprises. Il s’agit d’une coopération sur une ou plusieurs fonctions particulières qui peut aller jusqu’à la création d’entreprises communes encore appelées* ***co-entreprises*** *ou* ***joint venture****.*

*Exemple : la co-entreprise de l’allemand Hoechst et du français Rhône Poulenc qui crée une entreprise à savoir Aventis dans le domaine des sciences et vie de la terre. Aventis qui a été rachetée en Avril 2004 par le groupe français Sanofi, on parle maintenant de SanofiAventis.*

*Le problème est maintenant de savoir si cette concentration a eu les effets escomptés par le rapport Emerson. Dans ce rapport, la concentration est supposée entraîner une désinflation par l’intermédiaire des économies d’échelle ce qui est favorable à la compétitivité externe et par suite à l’emploi. Il y a 2 aspects :*

* *la désinflation depuis la fin des années 80 est indiscutable, mais est ce que cette désinflation doit être imputée à la concentration ? il faut être prudent pour 2 raisons :*
  + *la concentration peut aboutir à un contrôle du marché par quelques firmes, d’où la possibilité pour elles d’imposer des prix plus élevés que ceux qui résulteraient d’une concurrence accrue. C’est d’ailleurs pour cette raison que l’UE a renforcé en 1989 sa législation sur les abus de position dominante.*
  + *d’autres variables expliquent davantage la désinflation même si la concentration a pu y participer. Ces autres variables concernent les politiques budgétaires et monétaires qui sont devenues de plus en plus restrictives que ce soit dans le cadre des critères de convergence vers la zone euro ou après l’instauration de la zone euro.*
* *cette désinflation a-t-elle favorisé la compétitivité externe et donc l’emploi ? Sans doute oui, mais cela ne concerne que la compétitivité par le prix. Or, on le sait, l’Europe devrait être plus forte en termes de compétitivité structurelle ce qui passe par des efforts accrus en termes de recherche développement. Il faut donc modifier considérablement la vision de la compétitivité, le rôle des prix n’est central que pour les produits technologiquement banalisés, et même si l’Europe gagne en termes de compétitivité sur ce point, ses gains sont insuffisants au regard de la concurrence des économies émergentes. Le problème crucial demeure donc la faiblesse de la compétitivité structurelle qui joue négativement sur la productivité et l’emploi.*

*2.3) La politique agricole commune (PAC) :*

*C’est la politique communautaire la plus importante en termes de dépenses. Elle représente environ 44% des dépenses du budget européen. Elle a été prévue par le Traité de Rome, et sa mise en place effective date du* ***30 Janvier 1962****.*

*2.3.1) Les objectifs de la PAC :*

*Il y a 3 objectifs :*

* ***1er objectif****: la stabilisation des approvisionnements : il faut éviter que les aléas climatiques puissent entraîner de trop grandes variations de prix, mais aussi des quantités produites pour les biens de première nécessité.*
* ***2ème objectif****: la réduction de la dépense alimentaire de l’Europe à l’égard des pays tiers, ce qui suppose une augmentation de la production agricole.*
* ***3ème objectif****: la garantir d’un revenu équitable pour la population agricole*

*Il y a 2 moyens essentiels pour accéder à ces 3 objectifs :*

* *La promotion du progrès technique, de l’investissement, et par suite des gains de productivité dans l’agriculture, ce qui suppose des restructurations agricoles.*
* *La garantie des prix pour les différents produits agricoles.*

*Le deuxième moyen est essentiel, en effet, si les prix sont garantis, les agriculteurs augmentent leurs revenus en accroissant les quantités qu’ils produisent, ce qui entraîne logiquement des investissements de leur part pour accroître la productivité du travail.*

*2.3.2) Les modalités de la PAC :*

*On envisage 3 aspects :*

***1er aspect****: les* ***institutions,*** *il y en a 2 types :*

*♦ Le* ***Fonds européen d’orientation et de garanties agricoles*** *(FEOGA) : il a une mission financière. Sa section orientation finance la recomposition des structures agricoles, la commercialisation, la transformation des produits, la modernisation des exploitations, la recherche agroalimentaire. La section garantie du fonds finance les dépenses liées à la garantie des prix et au système de prélèvement/restitution. Ce système a été mis en place dans le cadre des transactions des produits agricoles avec des pays tiers.*

*♦ Les* ***organisations communes de marchés*** *(OCM) : une OCM établit des règles communautaires de production et de circulation d’un produit ou d’un groupe de produits. Trois principes guident les OCM :*

*1er principe : l’unicité du marché, ce qui entraîne 2 choses : la liberté de circulation des biens agricoles dans le commerce intrazone, ce qui entraîne comme pour les produits industriels la suppression des quotas et la suppression des droits de douane, et l’établissement de régime uniforme de prix et par suite de garanties aux producteurs quelle que soit leur localisation dans l’Union.*

*2ème principe : la préférence communautaire, c’est le privilège accordé aux achats de produits communautaires par rapport aux achats de produits réalisés hors zone. On retrouve cette préférence dans le système de prélèvement/restitution.*

*3ème principe : la solidarité financière se traduit par le financement des dépenses, par l’intermédiaire du FEOGA qui tire ses ressources du budget général de l’Union, et indépendamment des contributions des états membres à ce budget.*

***2ème aspect****: le* ***système de prix****: il est fondé sur la garantie d’un prix pour chaque produit agricole de telle sorte que les agriculteurs puissent obtenir un revenu proportionnel aux quantités produites. Il existe 3 types de prix pour un produit donné sachant qu’un des 3 prix a été supprimé le 1er Juillet 1995 (prix de seuil) :*

* *1er prix : le* ***prix indicatif****, c’est un prix théorique susceptible de concilier les projets des producteurs et des consommateurs. C’est en général le prix souhaité dans la région de l’UE la plus déficitaire pour un bien concerné. Il peut être supérieur ou inférieur au prix de marché qui lui résulte de l’offre et de la demande.*
* *2ème prix : le* ***prix de seuil****: il est inférieur au prix indicatif. C’est le prix auquel les importations en provenance de pays hors zone sont autorisées à entrer sur le territoire de l’Union. Si on ajoute à ce prix de seuil les coûts de transport sur les territoires de l’UE pour ce qui concerne les biens importés, on obtient le prix de vente des produits importés qui est alors égal au prix indicatif.*

*Précision : ce prix de seuil joue le rôle d’un prix minimum d’allocation, de telle sorte qu’aucun produit agricole en provenance d’un pays hors zone ne soit vendu dans l’UE à un prix inférieur au prix indicatif. Il exprime la préférence communautaire ou encore plus précisément d’une protection des agriculteurs européens à l’égard de leurs concurrents étrangers.*

* *3ème prix : le* ***prix d’intervention****: on peut encore l’appeler* ***prix garantie****. Il est équivalent à 90% du prix indicatif. C’est le prix auquel les organisations liées au FEOGA achètent des stocks en cas d’excédent éventuel des producteurs. Les stocks accumulés par l’UE peuvent être mis éventuellement ultérieurement sur le marché ou être exportés hors zone. L’objectif est de garantir au producteur un certain niveau de revenu par l’intermédiaire des garanties de prix.*

***3ème aspect****:* ***système de prélèvement/restitution****: ce système a duré du 30 Janvier 1962 au 30 Juin 1995. C’est un système composé de 2 niveaux d’intervention :*

*- 1er niveau des* ***importations****: lorsqu’une importation en provenance d’un pays tiers qui est a un prix CAF (coût d’assurance et fret) inférieur au prix de seuil, une taxe appelée* ***prélèvement*** *lui est appliquée. Ce prélèvement est variable en fonction de la différence entre les prix mondiaux et les prix communautaires :*

***Prélèvement pour une unité de produit*** *= prix de seuil – prix d’importation CAF*

*Précision : on est en présence ici du premier volet du protectionnisme agricole européen, les prix mondiaux hors zone sont le plus souvent inférieurs au prix de seuil, par suite, les prélèvements s’avèrent une ressource significative pour le budget européen. Mais il ne faut pas l’oublier, ce sont finalement les consommateurs européens qui paient cette taxe lorsqu’ils achètent les produits en provenance de pays tiers.*

*- 2ème niveau des* ***exportations****: lorsqu’une exportation à destination d’un pays tiers est à un prix supérieur au cours mondial, et c’est le plus souvent le cas, alors cette exportation d’un producteur européen bénéficie d’une subvention, subvention d’exportation qui est appelée restitution. Son ampleur va varier en fonction de la différence entre le prix communautaire et le prix mondial.*

***Restitution pour une unité de produit*** *= prix communautaire – prix mondial*

*C’est le deuxième volet du protectionnisme agricole européen. Ces subventions à l’exportation permettent à l’UE d’être compétitive sur les marchés mondiaux. Il ne faut pas oublier là non plus qu’à partir du moment où ce sont les marchés mondiaux qui assurent le financement des subventions à l’exportation, ce sont finalement les consommateurs européens qui en achetant des produits agricoles hors zone paient le prélèvement, et par suite assurent la compétitivité des produits agricoles de l’UE.*

*Ce système de prélèvement/restitution a 2 objectifs indépendants :*

* *1er objectif : la neutralisation des effets des variation des cours mondiaux sur les prix européens, et par suite sur les revenus des agriculteurs.*
* *2ème objectif : la régularisation de la production agricole : ce système sera profondément remis en cause dans le cadre des réformes de la PAC à partir du 1er Juillet 1995.*

*2.3.3) Succès, crise et réformes de la PAC :*

*Clément Duglar : « La principale raison de la crise est la prospérité ».*

*■* ***Le succès de la PAC****: c’est un succès dans la mesure où les objectifs ont été atteints dès le milieu des années 70. La production agricole a été régularisée, il y a accroissement de la production agricole, de telle sorte que l’UE atteint l’autosuffisance alimentaire.*

*Après avoir atteint l’autosuffisance, l’Europe a enregistré des excédents dans les années 70 et 80 pour la production de lait, de céréales et de viande bovine. D’importateur net de produits agricoles, l’UE est devenue exportatrice nette.*

*La préférence communautaire avec un système de prélèvement/restitution, a dynamisé les échanges intra zones au détriment des produits en provenance des pays tiers. Il y a donc ici des effets de détournement de trafics indiscutables (cf : Théorie des unions douanières). L’accroissement des échanges intra zones s’est fait surtout au détriment des Etats-Unis, mais aussi des principaux exportateurs de produits agricoles dans le monde qui sont rassemblés dans le groupe CAIRNS (groupe formé en 1986 dans le cadre du GATT et dont l’action se poursuit dans le cadre de l’OMC. Il s’agit de l’Afrique du Sud, de l’Argentine, du Brésil…le plus souvent des pays du tiers monde).*

*Dernière preuve du succès de la PAC ; la garantie des revenus des agriculteurs a été réalisée. Ils ont augmenté à un rythme proche de la moyenne des autres revenus même si des écarts extrêmement importants demeurent entre les exploitations et les régions.*

*■* ***La crise de la PAC****: c’est le succès de la PAC qui est l’origine majeure de la crise. Elle se traduit depuis la fin des années 70 par une surproduction par rapport aux besoins communautaires, avec des conséquences importantes : accroissement des stockages d’excédents et des dépenses de restitution à l’exportation. C’est le cas en particulier pour les produits laitiers, les céréales, le sucre et la viande bovine. Cette crise financière de la PAC entraîne un procès plus général à son égard ; 3 critiques majeures luis sont adressées :*

* *Elle contribue à l’aggravation des inégalités entre les agriculteurs dans la mesure où la garantie des prix et les restitutions à l’exportation favorisent surtout les grandes exploitations.*
* *Elle stimule une agricultrice productiviste qui tend à sacrifier la qualité des produits, mais aussi l’environnement et l’équilibre spatial dans la mesure où l’augmentation de la productivité réduit les besoins en main d’œuvre et entraîne l’exode rural.*
* *La liquidation des excédents sur le marché mondial contribue à la baisse des cours mondiaux, ce qui freine les possibilités de développement des pays du tiers monde.*

*Cette crise de la PAC va entraîner une succession de réformes.*

*■* ***Les réformes****: elles sont destinées à lutter contre la surproduction. On peut distinguer 4 phases où se succèdent différentes réformes :*

*●* ***Les mesures diverses prises dans les années 80****; 3 types de mesures :*

* *la baisse des prix d’intervention suivie d’une baisse des prix garantie, assortie d’une taxe de co responsabilité imposée à un producteur qui aurait dépassé un quota de production défini.*
* *des quotas laitiers avec là aussi des taxes en cas de dépassement*
* *la promotion des jachères et des primes accordées aux agriculteurs quand ils réduisent les surfaces cultivées, à partir de 1989.*

*● La* ***réforme de 1992*** *qui a été introduite progressivement à partir de 1993 ; 3 types de mesures*

* *réduction très importante voire suppression pour certains produits des prix garantis, assortie d’aides diverses aux agriculteurs, essentiellement financières, pour maintenir le revenu des agriculteurs.*

*Précision : on peut dire que l’UE se rapproche ici de la position américaine. Pour les autorités américaines, les prix garantis faussent les lois du marché, il faut donc laisser faire la concurrence, les prix vont alors varier et s’ils varient à la baisse on verse les aides aux agriculteurs ; Il demeure encore à l’époque beaucoup de prix garantis.*

* *Primes à la jachère et au cloisonnement renforcées*
* *Promotion des régimes de préretraites pour les agriculteurs qui demeure néanmoins facultative. Globalement il s’agit, en dehors de la lutte contre la surproduction, de rendre l’agriculture plus compétitive en rapprochant les cours Européens des cours mondiaux*

*●* ***Les implications du cycle de négociation de l’Uruguay round dans le cadre du GATT****. Ce cycle a commencé en 1986 et s’est achevé en Décembre 1993. Lors de ce cycle, il y a une confrontation très forte entre les Etats-Unis et l’UE à propos du protectionnisme agricole.*

*Le GATT qui deviendra l’OMC en 1995 cherche à promouvoir des échanges multilatéraux sur des bases libres. Seuls les produits industriels étaient concernés, or, à partir de ce cycle, les produits agricoles sont soumis à des négociations pour réduire le protectionnisme. L’Europe fait des concessions, il en résulte une remiser en cause du système de prélèvement/restitution.*

*A partir de 1995, il y a 2 aspects :*

*- 1er aspect ; les prélèvements variables sur les importations en provenance de pays tiers sont transformés en droits de douane fixes qui ne cesserons de diminuer depuis.*

*- 2ème aspect : réduction très forte des subventions aux exportations, et du volume des exportations subventionnées.*

*La politique agricole commune est ainsi considérablement fragilisée, mais l’Uruguay round va dans le sens indiqué par la réforme de 1992. Cette fragilisation est logique dans la mesure où la PAC était destinée à lutter contre une agriculture déficitaire, alors que celle-ci ne l’est plus. Mais bien évidemment, cela entraîne des tensions sociales fortes chez les agriculteurs qui se sentent trahis.*

*● Nouvelle réforme de la PAC en* ***Mars 1999****. Elle est dans le prolongement de celle de 1992, mais elle s’inscrit aussi dans le prolongement des accords multilatéraux avec l’OMC, il y a 4 types de mesures :*

*- il y a une baisse substantielle des prix garantis. Cette baisse n’est compensée que partiellement par des aides directes. On est toujours dans la logique de l’adéquation de l’UE sur le modèle américain, à savoir, laisser faire davantage le marché (donc baisser le prix de vente garanti), et si les prix sur le marché baissent trop, des aides directes financières permettent aux agriculteurs de limiter leurs pertes*

*- diminution des restitutions, c'est-à-dire des subventions à l’exportation*

*- imposition de jachères aux agriculteurs, en particulier pour la production des céréales, jachères de l’ordre de 10% des surfaces.*

*- la réorientation d’une part notable des aides à l’agriculture dans le sens de l’aménagement rural.*

*Remarque : Les européens comme les japonais privilégient de plus en plus le principe de multifonctionnalité de l’agriculture. La PAC aurait 2 piliers ; le premier pilier étant le* ***système******de prix garantis*** *et des* ***aides directes****, le deuxième étant cette* ***multifonctionnalité de******l’agriculture****.*

***Multifonctionnalité*** *signifie que l’agriculture a plusieurs fonctions, une fonction bien entendue de production, une fonction d’apport de sécurité alimentaire, une fonction de fixation des emplois dans les campagnes, une fonction de préservation de l’environnement, et une fonction d’aménagement du territoire.*

*En dépit des efforts de l’UE pour réformer sa PAC, mais aussi pour diminuer son protectionnisme dans le cadre des négociations multilatérales à l’ONG, les Etats-Unis et les principaux pays exportateurs de produits agricoles composés pour beaucoup de pays du tiers monde, c’est à l’OMC de groupe de CAIRNS. Les Etats-Unis estiment que l’UE comme le Japon, demeure trop protectionniste. Pour ce qui concerne ce débat, il n’est pas facile de trancher sur la question de savoir quelle est la zone la plus protectionniste. L’UE dit que ce sont les Etats-Unis qui sont beaucoup plus protectionnistes qu’elle.*

*Il faut en fait distinguer* ***2 aspects dans les protections des agriculteurs****, d’une part les droits de douanes et les quotas tarifaires, et d’autre part les aides diverses reçues par les agriculteurs.*

1. *Les droits de douane et les quotas tarifaires :*

*Un* ***droit de douane*** *est une taxe en pourcentage de la valeur d’une importation qui s’ajuste au prix du produit qui est finalement payé par le consommateur. Ce pourcentage peut être* ***variable*** *(par exemple les prélèvements européens jusqu’en 1995) ou* ***fixe****.*

*Depuis les accords de l’Uruguay round, les pays appartenant à l’OMC ont du convertir leurs droit variables en droits fixes, et c’est le cas de l’UE à partir de 1995.*

*Un* ***quota tarifaire*** *doit être distingué d’un* ***quota****.*

*Un* ***quota*** *est une quantité maximale d’un produit susceptible de pénétrer sur un territoire, on parle ici de* ***contingentement****.*

*Depuis l’Uruguay round, les pays de l’OMC ont du supprimer les quotas pour la plupart des importations de produits agricoles.*

*Un* ***quota tarifaire*** *est une hiérarchie des droits de douane sur les quantités importées d’un produit. A l’intérieur d’un quota donné, le droit de douane est à un tel niveau et si les quantités importées dépassent ce niveau, un droit de douane plus élevé est appliqué. Ces quotas tarifaires sont encore admis par les membres de l’OMC.*

*Actuellement, 2 choses doivent être notées :*

* *le droit de douane moyen sur les produits agricoles est de l’ordre de 58% pour le Japon, de 30% dans l’UE et de 12% aux Etats-Unis.*
* *le nombre de quotas tarifaires est plus élevé dans l’UE : 333, contre 190 aux Etats-Unis et 188 au Japon. Mais au Japon, les droits de douane hors quotas sont extrêmement élevés. Par conséquent, si l’on s’en tient au premier aspect, droits de douane et quotas tarifaires, l’UE est plus protectionniste que les Etats-Unis mais moins que le Japon.*

1. *Les aides diverses reçues par les agriculteurs :*

*Pour l’économiste* ***Messerlin Patrick****, l’agriculture américaine est globalement moins protégée que l’agriculture européenne, mais ce n’est la position de la France qui au sein de l’UE prône l’inverse de Messerlin. Dans cette querelle entre les Etats-Unis et l’UE, il faut en fait distinguer plusieurs types d’aides.*

* *Le 1er type : les aides commerciales : subventions aux exportations, garantie des prix et crédits*
* *Le 2ème type : les aides sociales : aides exceptionnelles d’urgence ou encore aides directes*
* *Le 3ème type : les aides fiscales*
* *Le 4ème type : les aides environnementales*
* *Le 5ème type : les aides territoriales*

*Si l’on tient compte de l’ de ces aides, il apparaît que la position de Messerlin est acceptable, les agriculteurs européens sont en effet plus protégés que les américaines. Mais si on ne tient compte que des 2 premiers types d’aides, ce sont les agriculteurs américains qui apparaissent plus protégés.*

*2.3.4) La PAC dans le contexte de l’élargissement :*

*■ L’intégration des 10 en 2004, puis des 2 en 2007 aggrave considérablement les risques de la perpétuation de la surproduction agricole de l’UE.*

*Les entrants ont une forte productivité agricole, 46% des surfaces agricoles de l’UE 15, le prix est plus faible. Néanmoins, les prix des produits agricoles sont plus faibles. Il est en de même de la productivité du travail.*

*L’agriculture des entrants s’insère dans un manque global d’infrastructures, assorti d’un certain sacrifice de l’environnement.*

*■ L’objectif majeur de l’UE est de favoriser les entrants dans la PAC, révisée en 1999 dans le sens de la multifonctionnalité. Les agriculteurs des pays entrants vont d’abord profiter des prix garantis sur certains produits même si ces prix ne cessent de se réduire depuis les différentes réformes.*

*Les prix locaux demeurent encore inférieurs aux prix garantis qui ont été pourtant bas. Pour éviter l’accroissement des inégalités de revenus au profit des agriculteurs des 12 et au détriment des salariés de l’industrie et des services de ces mêmes pays, mais aussi pour éviter l’explosion financière de la PAC, l’UE a décidé de ne pas octroyer totalement les aides directes dont bénéficient les agriculteurs de l’UE 15.*

*En juin 2003, l’UE décide la logique suivante : en 2004, les agriculteurs des pays entrants recevront* ***25%*** *du montant perçu par les agriculteurs de l’UE 15,* ***30%*** *en 2005, et* ***35%*** *en 2006. pour 2007-2015, les paiements directs resterons à leur niveau de 2006, en contre partie, les aides allouées aux agriculteurs de l’UE 15 iront en diminuant pour atteindre progressivement le niveau des aides de entrants en 2013.*

*■ Les aides sont liées au respect des critères environnementaux et plus globalement aux critères de l’agriculture multifonctionnelle.*

*2.4) Les autres politiques communautaires :*

*On envisage successivement la politique industrielle et la politique régional.*

*2.4.1) La politique industrielle de l’UE/*

*La politique industrielle est à priori une politique importante de l’UE, si l’on observe les origines de l’UE comme la CECA créée en 1951, et si on envisage aussi la CECA créée en 1957, et devenue EURATOM.*

*Néanmoins, elle n’apparaît pas expressément dans les objectifs du Traité de Rome, elle s’inscrit seulement dans le Traité de Maastricht, mais demeure présente indépendamment de son institution ou non dans les traités.*

*La politique industrielle se distingue de la PAC sur 2 points essentiels :*

* *les sommes qui lui sont allouées représentent environ 1/10ème de celles allouées à l’agriculture*
* *le 2ème point est essentiel, cette politique industrielle est dans ses grandes lignes* ***libérale*** *dans la mesure où elle cherche à promouvoir une industrie compétitive dans un environnement concurrentiel, alors que la PAC au moins jusqu’aux réformes récentes, est d’orientation plus* ***dirigiste*** *et* ***protectionniste****.*

*On peut distinguer 3 aspects dans la politique industrielle de l’UE :*

* *la promotion d’un cadre concurrentiel*
* *l’aide communautaire aux secteurs en difficulté*
* *la politique de recherche destinée à favoriser les innovations*

*2.4.1.1) La promotion d’un cadre concurrentiel :*

*Il faut envisager les entreprises et les Etats nationaux :*

* *Les mesures concernant les entreprises :*

*En vertu d’un principe fixé dans le traité de Rome, celui de la* ***nécessaire concurrence****, les entreprises sont soumises à une réglementation faite de 2 interdictions.*

*L’interdiction de toute association, de tout accord d’entreprises et de pratiques concertées susceptibles de fausser la concurrence. La Commission européenne peut imposer des amendes qui peuvent aller jusqu’à 10% du chiffre d’affaires.*

*La 2ème interdiction est l’interdiction de toute position dominante. Il s’agit d’éviter que les concentrations d’entreprises aboutissent à des contrôles de marchés au terme d’une opération de concentration, le ou les entreprises concernées ne doivent pas dépasser une part de marché supérieure à 25% même si ce seuil est en général modulé.*

*En vertu du même principe de la concurrence, les aides nationales à l’égard d’entreprises ou du secteur sont en principe interdites, dans la mesure où elles remettraient en cause la concurrence. Il existe néanmoins des exceptions, certaines aides sont autorisées dans les zones à niveau de vie faible ou à chômage relativement élevé, ou lorsque les entreprises sont en difficulté. Les projets d’aide doivent être soumis à la Commission Européenne, celle ci ne les accepte que si elles s’avèrent exceptionnelles, transitoires, et si elles s’inscrivent dans un cadre général de restructuration compétitive.*

*Ces aides exceptionnelles constituent évidemment une entorse au libéralisme, mais elles s’inscrivent dans une orientation libérale. On retrouve cette logique pour ce qui concerne l’aide communautaire aux secteurs en difficulté.*

*2.4.1.2) Une aide aux secteurs en difficulté :*

*Les aides nationales autorisées aux secteurs en difficulté sont souvent complétées par des aides communautaires. Dans l’ensemble, il s’agit de secteurs confrontés à un moindre dynamisme de la demande mondiale et qui souffrent particulièrement de la concurrence de pays émergents, en particulier des nouveaux pays industrialisés dans le secteur de la sidérurgie, des chantiers navals. Dans ces secteurs on retrouve le plus souvent le rôle important de la Corée du Sud et du Japon.*

*Dans tous ces domaines, les différentes mesures prises relèvent de la fixation de quotas de production, d’aides à la commercialisation ou bien encore d’aides à la coopération interentreprises, mais aussi des aides liées à la recherche avec le projet de restructuration d’une manière compétitive des entreprises concernées.*

*2.4.1.3) La politique de recherche :*

*Cette politique est au 2ème plan jusqu’à l’Acte Unique de 1986, l’aide à la recherche dans l’industrie devient significative à partir de cette date. Elle domine maintenant largement depuis les années 90 l’aide aux secteurs en difficulté, elle qui est pratiquement en voie d’extinction. Cette aide à la recherche est estimée à stimuler les bases scientifiques et technologiques de l’industrie pour accroître sa compétitivité : 4 domaines sont privilégiés :*

* *1er domaine : les technologies de l’information et de communication*
* *2ème domaine : l’énergie*
* *3ème domaine : les technologies industrielles et de matériels*
* *4ème domaine : les sciences et la technologie*

*Ces 4 domaines sont conciliés dans la* ***stratégie de Lisbonne****, qui est concrètement le fruit des décisions du Conseil Européen de Lisbonne en Mars 2000.*

*«  L’UE se fixe l’objectif de devenir l’économie de la connaissance la plus compétitive et la plus dynamique du monde, capable d’une croissance économique durable accompagnée d’une amélioration quantitative et qualitative de l’emploi et d’une plus grande cohésion sociale ».*

*Le financement est soit entièrement communautaire, soit partagé entre l’UE, différents pays, et des partenaires de tel ou tel projet. Le* ***financement communautaire*** *est dans l’ensemble faible, il provient des fonds de la politique régionale européenne, en particulier les fonds structurels et les fonds de cohésion.*

*Dans l’ensemble, les aides sont nationales avec les partenaires privés ou publics, sachant que différents pays de l’UE tentent d’harmoniser leurs actions au niveau européen. L’action des institutions européennes est plutôt d’un ordre incitatif. Par exemple, en donnant certaines cautions à des projets risqués.*

*L’aide aux secteurs en difficulté et celle en faveur de la recherche sur les technologies de pointe peuvent éventuellement se combiner. Par exemple, la Commission Européenne tente de favoriser la création d’une taxe forte, c'est-à-dire une coopération entre les différentes firmes automobiles dans le domaine de la recherche et du développement. Le projet vise les technologies du futur de l’automobile et à mettre à disposition des principaux constructeurs européens. Cela évite pour chaque constructeur d’engager les mêmes dépenses que ses concurrents.*

*Pour l’économiste française* ***M.A Barthe****, l’innovation en matière automobile devient un véritable bien public européen. On peut toute fois se demander si cette politique européenne industrielle est susceptible de résoudre les problèmes des pays de l’Union, au regard finalement des fonds modestes qui lui sont consacrés. Deux points méritent d’être notés :*

*■ La politique industrielle européenne, c'est-à-dire celle incitée et / ou financée par les institutions de l’UE est dans les grandes réussites technologiques et commerciales européennes, en particulier pour ce qui concerne les avions Airbus ou les fusées Ariane, pour ce qui concerne Airbus industrie.*

*La réussite provient essentiellement d’un financement privé français, allemand, espagnol, dans le cadre de la société EADS, mais aussi d’un financement anglais par l’intermédiaire de BAE. Les Etats allemand, anglais espagnol ou français ont subventionné l’opération, mais les instances européennes n’ont pas participé. Actuellement, ces différentes aides nationales n’ont pas été totalement remboursées.*

*On est en présence d’une logique en termes de protectionnisme éducateur mise en valeur par l’économiste allemand du 19ème siècle,* ***F.List****. L’économiste américain contemporain* ***D.Krugman*** *parle de ‘’protectionnisme stratégique’’. Il s’agit de favoriser par des subventions l’établissement d’une certaine compétitivité et puis ensuite réduire ces subventions. C’est finalement ce qui s’est passé pour Airbus à l’égard de Boeing. Même s’il ne faut pas oublier que les aides n’ont pas été encore remboursées.*

*Indépendamment de la nature des aides, ce ne sont pas les institutions européennes qui ont été inductrices, les états nationaux demeurent prioritaires. Ce constat est mis en valeur par ceux qui ont une conception inter-gouvernementale ou confédérale de l’UE, on les appelle parfois les souverainiste. On les retrouve en France par exemple avec Jean Pierre Chevènement ou Philippe de Villiers, mais c’est aussi la position des différents gouvernements anglais.*

*Dans cette conception, l’Europe doit être une collaboration entre nations avec préservation de la souveraineté nationale. Ce qui passe par la limitation systématique des votes à la majorité de telle sorte que les pays minoritaires ne soient pas contraints par l’Europe. Cette vision s’oppose à celle d’une Europe fédérale qui sur la base de décision à la majorité impose ses vues à la minorité.*

*A priori la vision fédérale devrait aller dans le sens de la rapidité des décisions et de l’efficacité puisque l’unanimité est toujours difficile à atteindre. Néanmoins une Europe fédérale a priori plus efficace le devient beaucoup moins car le plus souvent elle est soumise à des technocrates, peut être éclairés mais souvent considérés comme trop éloignés des préoccupations des citoyens nationaux.*

*Si on fait un bilan en suivant les , la réussite des technologies européennes n’aurait pas besoin de l’UE et de ses institutions supranationales. Sur ce point, le débat reste ouvert.*

*Si l’on tient compte de l’ensemble des dépenses de recherche, celles privées des entreprises, celles des états nationaux et des institutions de l’UE, 2 constatations s’imposent :*

* *l’Europe toute chose confondue, accorde le plus de fonds à la recherche fondamentale  (0.4% du PIB en moyenne) que les Etats-Unis (0.3%) et le Japon (0.2%). On constate que l’efficacité de ces dépenses est très honorable comme en atteste le nombre de publications scientifiques.*

*Précisions : la recherche fondamentale concerne les études destinées à la compréhension du phénomène, indépendamment du souci de découverte d’un nouveau procédé de production ou d’un nouveau produit susceptible d’être commercialisé.*

* *pour ce qui concerne la recherche appliquée, destinée à promouvoir des innovations de produits ou de processus, les fonds qui y sont consacrées plus particulièrement par les entreprises, sont inférieures par rapport aux entreprises américaines ou japonaises.*

*En fonction du PIB en 2005, les dépenses en recherche et développement des entreprises :*

*UE = 1.17%*

*USA = 1.88%*

*Japon = 2.39%*

*Non seulement, les dépenses de recherche et développement des entreprises sont inférieures, mais aussi leur efficacité est limitée comme en témoigne la faiblesse de dépôts de brevets. Il est par conséquent plus que l’Europe soit déficitaire dans ses transactions en termes de brevets comme en termes de produits de haute technologie.*

*Il faut tenter d’expliquer cette faiblesse et ce manque d’efficacité des dépenses de recherche et développement. 2 aspects doivent être formulés pour suggérer une réponse :*

***1er aspect****: la faiblesse pourrait être expliquée par un* ***facteur culturel****. Il y aurait en Europe une aversion plus grande pour le risque et la nouveauté, mais aussi le manque d’un marché porteur lui-même, réfractaire à l’égard de la nouveauté. Par exemple, les marchés des technologies de l’informatique sont plus profonds aux Etats-Unis et au Japon, comme en atteste la plus grande proportion des utilisateurs d’Internet dans ces 2 pays, sachant que cette plus grande proportion stimule les entreprises à la découverte de nouveaux produits. (Chiffres 2003 dans l’UE : 30% d’internautes, Etats-Unis : 56%, Japon : 48%).*

*Cet argument est conforté par la fait qu’en Suède et en Finlande, on trouve à la fois des plus grandes dépenses en recherche développement, et une plus forte proportion d’internautes. Sur ce point, la politique industrielle doit accentuer ses efforts dans le sens de l’incitation.*

***2ème aspect****: le manque d’efficacité des dépenses en recherche développement des entreprises en termes de brevet, peut aussi provenir du manque d’articulation entre la recherche appliquée, le développement et la commercialisation des produits.*

*C’est une thèse présentée par Isabelle Davy. En d’autres termes, les entreprises de l’UE souffriraient d’un problème organisationnel. En définitive, l’Europe privilégie la recherche fondamentale, il faudrait donc réorienter les dépenses en recherche développement vers la recherche appliquée, et que l’offre de nouveaux produits soit en accord avec les demandes implicites ou explicites des clients.*

*2.4.2) La politique régionale de l’UE :*

***Définition****:*

*La* ***politique régionale européenne*** *concerne l’ensemble des mesures destinées à corriger les inégalités de développement entre les différentes régions. Elle cherche à promouvoir une répartition plus équilibrée des activités et de la population sur le territoire de l’Union. On parle aussi de* ***politique d’action structurelle*** *ou de* ***politique de cohésion économique et sociale****.*

***Historique****:*

*Elle n’est pas mentionnée dans le Traité de Rome, sa mise en place effective date de 1975 à l’issu d’une décision du Sommer de Paris en 1972. Elle est maintenant inscrite dans les traités de l’UE depuis le Traité de l’Acte Unique de 1986.*

***Importance de cette politique****:*

*En termes financiers, elle prend une dimension significative à partir de la fin des années 80. Au sens large, elle représente environ 35% des dépenses du budget européen. C’est donc la 2ème politique après la PAC.*

*2.4.2.1) Les inégalités régionales à l’intérieur de l’UE :*

*Chaque pays de l’UE est décomposée en régions : l’UE 15 est décomposée en 211 régions. L’élargissement de 2004 ajoute 40 régions et celui de 2007ajoute 17 régions : soit actuellement 268 régions. Il y a 2 aspects :*

***1er aspect****:* ***Constat des disparités régionales****: 4 critères sont utilisés :*

*■* ***PIB par tête****: on considère comme région en retard de développement, toute région dont le PIB par tête est inférieur à 75% du PIB par tête moyen de l’UE.*

*Si on prend l’UE 15, avant l’élargissement, les régions en retard de développement étaient 46. il s’agissait de 11 des 13 régions grecques, 5 des 7 régions portugaises, 7 laünder de l’Allemagne de l’est, des 4 DOM français, puis de régions d’Espagne, d’Italie (sud), de zones industrialisées anciennes du RU, mais aussi en Irlande. Sachant néanmoins que les régions Irlandaises ont rattrapé l’essentiel de leur retard compte tenu de la croissance économique exceptionnelle des années 90.*

*La majeure partie des régions des 12 pays entrants en 2004 et 2007 relève de régions en retard de développement, compte tenu du critère du PIB/tête. Compte tenu du fait que le PIB/tête des pays entrants est inférieur à celui de l’UE 15, le PIB/tête moyen de l’UE 27 devient inférieur à celui de l’UE 15.*

*Par suite, mécaniquement, certaines régions espagnoles et portugaises passent au dessus du seuil des 75%, et vont perdre leur statut de régions en retard de développement, ce qui signifiera pour elles la fin des aides au titre de la politique régionale, même si pour le moment une transition est acceptée.*

*■ En dehors du PIB/tête,* ***3 autres critères*** *sont utilisés pour évaluer les disparités :*

* *l’importance des infrastructures de transport et télécommunication*
* *le niveau de la formation*
* *l’intensité des dépenses en recherche développement*

*En général, ces 3 critères confortent plus souvent le premier. C’est la preuve d’un lien de causalité entre ces 3 derniers critères et la croissance économique du pays, c'est-à-dire son niveau de vie.*

***2ème aspect****:* ***Causes des disparités régionales****: on note 5 causes*

1. *L’élargissement est mécaniquement un facteur d’aggravation des disparités. C’est le cas en 1993 avec l’Irlande, en 1981 avec la Grèce, en 1986 avec l’Espagne et le Portugal, en 2004 avec l’intégral des 10 et en 2007 avec la Bulgarie et la Roumanie.*
2. *L’insuffisance des infrastructures, du niveau de la formation et des dépenses de recherche*
3. *L’éloignement géographique à l’égard des grands foyers industriels et de services du centre de l’Europe*
4. *Le déclin des industries traditionnelles : textile, chantiers navals, industries sidérurgiques, l’extraction de charbon*
5. *L’UE, elle-même peut être considérée comme un facteur d’aggravation des disparités pour 2 raisons :*
   * *l’intégration commerciale qui favorise la concentration économique mais aussi géographique des activités dans les régions déjà riches au détriment des régions pauvres.*
   * *la PAC, la garantie des prix favorisent plus particulièrement les régions de grandes exploitations.*

*2.4.2.2) Les modalités et résultats de la politique régionale Européenne*

*■ Les* ***institutions de la politique régionale****: on encourage les institutions principales et les autres :*

* *Les* ***institutions principales****:* 
  + *le* ***Fonds Européen de développement régional*** *(FEDER) : institution financière de la politique régionale au sens strict, crée en 1975. Néanmoins, la politique régionale au sens large s’appuie sur 3 autres institutions financières : le* ***Fonds social européen*** *(1960), le* ***Fonds européen d’alimentation et de garanties agricoles*** *(FEOGA) dans sa section orientation (1962) et enfin le* ***Fonds de cohésion*** *crée en 1994.*
* *Les* ***autres institutions****: ce sont les institutions consultatives composées de hauts fonctionnaires ou de représentants élus de collectivités territoriales. Il s’agit du* ***Comité de politique régionale*** *et du* ***Comité des régions****.*

*■ Les* ***objectifs****: il y en a 5*

* *Le rattrapage des régions en retard de développement, c'est-à-dire les régions dont le PIB/tête est inférieur à 75% du PIB/tête moyen de l’UE*
* *La reconversion des régions affectées par le déclin industriel*
* *La lutte contre le chômage de longue durée et différentes mesures en faveur de l’insertion professionnelle des moins de 25 ans*
* *L’adaptation des hommes aux changements industriels*
* *L’adaptation des structures d’agriculture dans le sens de la multifonctionnalité, en particulier différentes mesures en faveur des zones rurales.*

*■ La* ***mise en œuvre des mesures****:*

*LA Commission et un Etat membre négocient et s’accordent sur un plan pluriannuel assorti d’un co-financement communautaire et national. Les cibles sont les investissements d’infrastructure, le soutien aux initiatives locales, aux PME et à la recherche développement.*

*Depuis 2000, le financement communautaire fait appel à 2 types de fonds :*

* + *les fonds structurels : attribués aux régions en retard de développement au cours des 3 dernières années*
  + *les fonds de cohésion : attribués aux pays dont le PIB/tête est inférieur à 90% de la moyenne communautaire.*

*Ces fonds sont destinés au financement des structures inter-régionales dans le transport et dans la protection de l’environnement.*

*■ Les* ***résultats****:*

*On admet que la politique régionale est relativement efficace dans la lutte contre les retards régionaux de développement. Les aides dans le cadre de l’UE 15 avant l’élargissement de 2004 et 2007, aides concentrées sur les régions d’Espagne, du Portugal et de Grèce, ont incontestablement contribué à accélérer la croissance économique sui est allée au-delà de la moyenne de l’UE 15.*

*Néanmoins, si on envisage l’impact de la politique régionale sur les disparités régionales, alors son efficacité est limitée. Si on reste au niveau de l’UE 15 et si l’on prend le rapport entre le PIB/tête des régions les plus riches et celui des plus pauvres, ce rapport est de 2,7 en 1980, et il demeure encore de 2,4 en 1996.*

*Cette faible efficacité provient du fait que si les régions en retard de développement ont eu une croissance économique supérieure à la moyenne, il n’en demeure pas moins que les régions les plus riches ont eu aussi une croissance économique supérieure à la moyenne.*

*Précisions :*

*Selon l’économiste Bernard Yvars, les disparités régionales à l’intérieur de l’UE 15 demeurent 2 fois supérieures à celles des Etats-Unis.*

*Il ne faut jamais oublier dans cette affaire que l’élargissement accroît mécaniquement les disparités régionales.*

*■* ***L’impact de l’élargissement à 25 puis à 27****:*

*Le* ***constat****: les 10 puis les 2 entrants rassemblent 57 régions, seules 4 de ces 57 régions dépassent le PIB/tête moyen de l’UE 27, les autres sont en dessous. Parmi ces 57 régions, il faut distinguer 3 catégories :*

1. *Les régions urbaines qui sont engagées dans un processus de convergence accéléré car elles bénéficient de l’apport des IDE. Il s’agit de la région de Budapest en Hongrie, de Bratislava en Slovaquie et de Prague en République Tchèque. Les industries les plus dynamiques sont l’électronique, la pharmacie et l’automobile.*
2. *La majorité des régions dont les industries sont moins concernées par les IDE. Ces industries sont traditionnelles et intensives en main d’œuvre. Ces régions sont moins dynamiques et le rattrapage sera plus long.*
3. *Les régions essentiellement agricoles et / ou possédant des industries lourdes qui se sont développées pendant le socialisme. Il s’agit surtout des 8 PECO de 2004 et de la Roumanie et la Bulgarie de 2007. ces régions sont très en retard et le rattrapage sera encore plus long.*

*Les* ***implications****:*

1. *La diminution des PIB moyen de l’UE et par suite le transfert des aides de certaines régions de l’UE 15 à celles de l’UE 27*
2. *L’aggravation des inégalités régionales compte tenu du faible développement des régions qui entrent dans l’Union*

*Les* ***perspectives****:*

*Il y aura certainement réduction des retards de développement grâce à une croissance économique attendue plus forte que celle de l’UE 15 par l’intermédiaire de la concentration des économies d’échelle et des IDE attendus.*

*Conclusion :*

*En 2004, selon Eurostat 2007, les 3 régions qui occupent la tête des placements des PIB régionaux par habitant sont Londres, Luxembourg et Bruxelles.*

*Parmi les 46 régions dépassant le seuil de 125% du PIB moyen de l’Union, 8 se situent en Allemagne, 8 au RU, 7 en Italie, 5 aux Pays Bas, 4 en Autriche…*

*Parmi les 70 régions disposant d’un PIB / habitant inférieur à 75% de la moyenne du PIB/tête de l’Union, 15 régions se situent en Pologne, 8 en Grèce, 8 n Roumanie, 7 en République Tchèque, 6 en Bulgarie, 6 en Hongrie , 4 en France (DOM), 4 en Italie, 4 au Portugal, 3 en Slovaquie, 1 en Espagne, 1 en Estonie, 1 en Lettonie , 1 en Lituanie et 1 à Malte.*

***Chapitre 3 : L’intégration monétaire européenne***

*Introduction : Préalable terminologie :*

*■* ***Transactions internationales*** *et* ***balance des paiements****:*

*On distingue 2 grands types de transactions internationales :*

* *Les* ***transactions courantes****: à l’intérieur de chaque transaction courante il y a différents postes, mais pour simplifier, on ne parlera ici que des transactions sur les biens et sur les services.*
* *Les* ***transactions financières****: on trouve essentiellement les transactions relatives aux IDE et aux investissements de portefeuille.*

*Toute transaction entraîne une entrée ou une sortie de monnaie nationale ou de monnaie étrangère que l’on appelle* ***devise****. Ces entrées et ces sorties de monnaie sont comptabilisés dans la balance des paiements d’un pays ou d’un groupe de pays (ex : zone euro).*

*Exemples : une exportation de bien et de service constitue une entrée de monnaie, une importation au contraire constitue une sortie de monnaie, un IDE d’une entreprise située aux Etats-Unis dans la zone euro est une entrée de monnaie pour la zone euro. Inversement, un IDE d’un résident de la zone euro aux Etats-Unis est une sortie de monnaie.*

*La* ***balance des paiements*** *d’un pays ou d’une zone est un document comptable qui est par définition toujours équilibré. Néanmoins, les entrées et les sorties de monnaies peuvent ne pas se compenser, on peut le déceler au niveau de la* ***balance globale des paiements*** *qui est un sous sol de la balance des paiements en tant que document comptable.*

*Il y a finalement 3 possibilités :*

1. *Les entrées l’emportent sur les sorties : il y a alors* ***excédent*** *de la balance globale des paiements*
2. *Les sorties l’emportent sur les entrées : il y a* ***déficit*** *de la balance globale des paiements*
3. *Les entrées = les sorties, il y aura* ***équilibre*** *de la balance globale des paiements*

*■ Les objectifs d’un système monétaire international : il y a 3 objectifs*

1. *Assurer la convertibilité externe des monnaies puisqu’il faut réaliser des transactions entre des pays à monnaies différentes. Il en résulte la formation de taux de change qui s’établissent sur les marchés des changes où s’échangent les différentes monnaies.*
2. *Résoudre les problèmes de financement des déficits de balance globale des paiements. Concrètement si un pays a un déficit, les sorties de monnaie sont supérieures aux entrées, il faut qu’il puisse trouver des entrées compensatoires de monnaie.*
3. *Déterminer la nature du système de change, avec 2 systèmes possibles :*
   * ***système de change fixe****: dans ce cas un pays décide d’un certain taux de change de sa monnaie à l’égard d’une monnaie de référence, et sa Banque Centrale va intervenir sur le marché des changes pour maintenir cette parité, en particulier en cas de déficit de la balance globale des paiements. Si rien n’est fait, le taux de change effectif de la monnaie nationale va baisser. Pour éviter cela, la Banque Centrale va fournir le marché des changes en monnaie étrangère qu’elle puise dans ses réserves.*
   * ***système de change flottant ou flexible****: la Banque Centrale s’abstient d’intervenir sur le marché des changes pour maintenir un certain taux de change. En cas de déficit de la balance globale des paiements la Banque Centrale laissera le taux de change baisser. Dans les faits, on ne trouve pas des systèmes aussi purs, en change fixe des moyen de variation son autorisés, et en change flexible, des interventions ponctuelles de la Banque Centrale peuvent intervenir.*

*■ Définition d’une monnaie internationale :*

*Une* ***monnaie internationale*** *est une monnaie qui exerce 3 fonctions privées :*

* ***Les 3 fonctions privées****: c’est-à-dire relatives aux transactions des entreprises et des banques courantes*
  + *1) La* ***fonction de facturation****: c’est la monnaie qui libère les contrats*
  + *2) La* ***fonction de paiement****: c’est la monnaie en laquelle les transactions internationales privées sont réglées*
  + *3) La* ***fonction de réserve****: c’est la monnaie en laquelle se réalisent des placements*
* ***Les 3 fonctions officielles****: c'est-à-dire relatives aux Banques Centrales*
  + *1) La* ***fonction d’ancrage****: c’est la monnaie de référence pour d’autres monnaies, ce qui signifie que ces autres monnaies ont un certain taux de change à maintenir à son égard*
  + *2) La* ***fonction d’intervention****: c’est la monnaie qui est privilégiée dans les interventions des Banques Centrales sur les marchés du change*
  + *3) La* ***fonction de réserve****: c’est la monnaie qui est conservée par les Banques Centrales en vue d’interventions ultérieures sur le marché des changes.*

*Une monnaie internationale assure ainsi ces 6 fonctions, mais il est rare qu’elle les exerce totalement, on distingue alors des* ***degrés d’internationalisation d’une monnaie****. Actuellement, il y a 2 grandes monnaies internationales : le dollar ($) et l’euro (€). Le Yen a un faible degré d’internationalisation.*

*L’intégration monétaire européenne est un processus qui se réalise en 3 étapes. Celle du serpent monétaire européen et celle de l’union économique et monétaire.*

*3.1) Le serpent monétaire européen (Janvier 1973 – Février 1979) :*

*3.1.1) Le contexte de la crise du système de Bretton Woods : 5 points successifs*

*■ Les accords de Bretton Woods du 22 Juillet 1944 :*

*Les grands pays développés se mettent d’accord sur la mise en place d’un système de parité fixe car ils jugent qu’un tel système favorise les échanges internationaux de marchandise, ce qui doit stimuler la croissance économique.*

*Les différentes monnaies sont convertibles entre elles sur la base d’un taux de change ou parité officielle à l’égard du dollar. Seul le dollar est convertible en or, par conséquent une Banque Centrale qui détient telle ou telle monnaie doit d’abord la convertir en dollar pour obtenir de l’or. Une marge de variation de + ou -1% est autorisée autour de la parité officielle.*

*Parallèlement pour faire en sorte que les Banques Centrales puissent maintenir leurs parités officielles et créer le Fonds Monétaire International, chaque pays dépose un quota d’or et de sa propre monnaie et obtient en échange des possibilités des prêts de devises appelés* ***droits de tirages*** *en vue de rendre possible le financement d’un déficit de la balance globale des paiements.*

*Précision ; le dollar est convertible en or au taux de 35 $ l’once d’or. L’once est une unité de poids de 28,349 grammes.*

*■ Le système de Bretton Woods confère un double pouvoir aux Etats-Unis. Tout d’abord un* ***pouvoir monétaire****: le dollar est au centre du système, et par conséquent les Etats-Unis peuvent financer leurs transactions internationales avec leur propre monnaie. Et un* ***pouvoir******économique****: les IDE américains réalisés à l’étranger peuvent être financés au dollar, il en résulte des prises de contrôle américaines de plus en plus fréquentes en Europe, ce qui est d’ailleurs à la source de la contestation française d’un système monétaire trop en faveur des Etats-Unis.*

*■ L’hégémonie économique des Etats-Unis fondement du dollar en tant que monnaie internationale :*

*Pour que le dollar en tant que monnaie internationale fonctionne durablement, il faut que les autres pays ne convertissent pas les dollars qu’ils détiennent en or car les dépenses américaines dans le monde entraînent des créations de dollar au-delà de la valeur du stock d’or des Etats-Unis. Et cela pour 3 raisons :*

* *Les Etats-Unis sont très compétitifs pour les produits de haute technologie, il faut donc des dollars pour les acheter*
* *Les Etats-Unis sont très compétitifs sur les produits de moyenne technologie ou sur les produits relativement banalisés, il s’agit ici de compétitivité pour les prix, et là encore il faut des dollars pour acheter ces produits.*
* *Les placements en dollars s’avèrent rémunérateurs, ceux qui détiennent les dollars peuvent les placer en actions ou obligations américaines, en bons du trésor car l’inflation aux Etats-Unis est faible en ce qui concerne relativement le pouvoir d’achat des sommes placées.*

*Finalement ce n’est pas le stock d’or des Etats-Unis qui fonde la crédibilité du dollar, mais la puissance économique et financière des Etats-Unis.*

*■ La remise en cause du système de Bretton Woods à partir de la fin des années 60 :*

*Il y a 2 raisons essentielles à cette remise en cause :*

* + *Le développement des marchés internationaux de capitaux, en particulier du marché des euro-dollar, et des obligations internationales libérées en dollars (voir cours d’économie internationale, semestre 5).*

*A l’extérieur des Etats-Unis, à partir des années 60, des banques centrales appelées* ***Eurobanques*** *accordent des crédits en dollar, par conséquent les dollars en circulation sont de moins en moins contrôlés par des institutions officielles, en particulier la Banque Centrale américaine et le FMI.*

* + *La remise en cause de l’hégémonie économique des Etats-Unis : concrètement les produits américains sont moins demandés au niveau internationale car l’Europe et le Japon ont rattrapé une grande partie de leur retard. Parallèlement, les Etats-Unis connaissent une accélération de l’inflation qui rend les placements en dollars moins attractifs.*

*Par suite, compte tenu de ces 2 raisons, la quantité de dollar en circulation dans le monde augmente alors que le dollar est moins désiré, d’où des demandes de plus en plus fortes de conversion de dollar en or.*

*■ La chronologie de la fin du système de Bretton Woods :*

***1ère étape****: le* ***15 Août 1971****: face aux demandes croissantes de conversion de dollar en or, les Etats-Unis décident de suspendre la convertibilité du dollar en or.*

***2ème étape****: le* ***18 Décembre 1971****: les* ***Accords de Washington****: le dollar reste inconvertible en or, mais on cherche à sauver un système de parité quasi fixe. Le dollar est dévalué par rapport à la plupart des monnaies : on obtient donc de nouvelles parités officielles, mais des marges de variation plus larges autour des parités officielles sont autorisées de + ou -2.25% autour de la parité officielle du dollar, au lieu de + ou -1% jusqu’à 1971.*

***3ème étape****:* ***1973****, les Etats-Unis abandonnent le système de parité fixe, le dollar flotte, il en est de même du Yen et de la plupart des grandes monnaies.*

***4ème étape****: Les* ***Accords de Kingston en Jamaïque****: ces accords multilatéraux légalisent les changes flottants et il y a abandon officiel de la référence à l’or.*

*A partir de Février 1973, le dollar flotte, il en résulte des phases de hausse et de baisse du dollar, et que ce soit à la baisse comme à la hausse ces alternances nuisent à la croissance économique.*

***Ex****: s’il y a une baisse du dollar, les exportations américaines sont plus compétitives et les pays européens sont pénalisés en termes de compétitivité. Mais de plus cette baisse du dollar stimule les placements en monnaie forte, en particulier le Deutschemark, et les autres pays européens pour éviter les fuites de capitaux vers l’Allemagne sont obligés d’augmenter leurs taux d’intérêts, ce qui pénalise l’investissement interne donc la croissance économique et l’emploi.*

*Une hausse du dollar est moins défavorable pour l’Europe mais elle n’en demeure pas moins dommageable. Certes les exportations européennes deviennent plus compétitives ce qui est un plus par rapport à la situation précédente, néanmoins la hausse du dollar stimule les placements en dollars aux Etats-Unis. Pour éviter la fuite des capitaux vers les Etats-Unis, les pays européens sont obligés d’augmenter de nouveau leurs taux d’intérêts ce qui freine la croissance économique et l’emploi.*

*C’est fondamentalement dans ce contexte que les pays européens vont rechercher une unification monétaire ou encore intégration. Certes l’objectif officiel est de favoriser les échanges intra européens. Mais l’objectif plus implicite mais sans doute plus fondamental est d’émanciper l’Europe à l’égard des effets négatifs des variations du dollar.*

*Il y a donc 3 étapes dans l’unification monétaire européenne :*

***1ère étape****: celle du Serpent monétaire européen*

***2ème étape****: celle du Système monétaire européen*

***3ème étape****: l’UEM, à savoir la formation de la zone euro*

*3.1.2) Les principes du Serpent :*

*Il s’agit d’une réaction européenne aux Accords de Washington. Les monnaies européennes ont une parité officielle à l’égard du dollar, et le taux de change officiel peut varier de* ***+*** *ou* ***– 2.25%*** *autour de ces parités. Les européens considèrent que ces marges sont excessives.*

*En effet, le respect du* ***+*** *ou* ***–******2.25%*** *pouvait entraîner des variations de taux de change des monnaies européennes entre elles de* ***+*** *ou* ***– 4.5%.***

***Ex****: si le Deutschemark se revalorise de* ***2.25%*** *par rapport au dollar, et si le franc se dévalorise de* ***2.25%*** *par rapport au dollar, le Deutschemark se revalorise de* ***4.5%*** *par rapport au franc.*

*De tels écarts étaient considérés par les pays européens comme nuisibles aux échanges intra européens, d’où les* ***Accords de Bâle*** *en* ***Avril 1972****, où l’Europe des 6 décide de réduire les marges de variation à l’égard du dollar de* ***+*** *ou* ***– 1.125%,*** *ce qui entraîne des marges maximales de fluctuations des monnaies européennes à l’égard entre elles à* ***+*** *ou* ***– 2.25%.***

*Le* ***+*** *ou* ***- 1.125%*** *par rapport au dollar est appelé* ***Serpent*** *qui est censé se mouvoir à l’intérieur d’un tunnel, celui de Washington à savoir le* ***+*** *ou* ***– 2.25%*** *par rapport au dollar. Pour respecter ces marges, les Banques Centrales doivent intervenir sur leurs marchés de change et pour harmoniser les règles d’intervention, l’Europe des 6 crée le* ***FECOM*** *(Fonds européen de coopération monétaire).*

*3.1.3) Les résultats du Serpent :*

*Comme le dollar se met à flotter dès Février 1973, le Serpent qui fonctionne effectivement à partir du* ***1er Janvier 1973*** *devient une* ***zone de flottement concertée entre les monnaies européennes****. Dans l’ensemble son efficacité est limitée et il ne concerne vraiment que 4 pays : l’Allemagne, la Hollande, la Belgique et le Luxembourg. On est donc plutôt en présence d’une véritable* ***zone mark****.*

*Les pays dont la compétitivité est fragile à l’époque à savoir la France ou l’Italie ne peuvent pas supporter les contraintes d’alignement sur un mark qui ne cesse d’être passé à la hausse compte tenu de la faiblesse du dollar.*

*3.2) Le Système monétaire européen SME : (Mars 1979 – Décembre 1998).*

*3.2.1) Les principes du SME :*

*Il est articulé autour de 2 axes :*

* *la création d’une monnaie européenne : l’Ecu*
* *un système de parité quasi fixe qui est remis en cause une fois en 1973 compte tenu de l’élargissement des marges de variation*

***1er axe : l’Ecu***

*Les monnaies nationales subsistent, elles sont utilisées dans les transactions privées. L’Ecu est une nouvelle monnaie surtout liée aux opérations officielles ; c'est-à-dire aux opérations entre les Banques centrales. Elle exerce 3 fonctions :*

1. ***Fonction d’unité de compte****: la valeur de l’Ecu est une moyenne arithmétique pondérée des valeurs de 12 monnaies européennes. Puisqu’il y a des variations autorisées des taux de change des monnaies, l’Ecu est côté sur le marché des changes et varie au jour le jour. Le 31 Décembre 1998, l’Ecu valait 6,55957 francs. Ce sera la valeur de l’euro qui remplacera l’Ecu, mais à la différence de l’Ecu, l’euro se substituera aux monnaies nationales.*
2. ***L’Ecu est une moyenne de réserve****: chaque Banque centrale verse au FECOM un certain quota d’or et de dollar, elle reçoit en échange des Ecu qui feront partis de ses réserves de change.*
3. ***L’Ecu est un moyen de paiement****: les Ecus possédés par les Banques centrales peuvent être utilisés pour supprimer le taux de change en cas de déficit de la balance globale des paiements d’un pays.*

*Précision*: *L’Ecu va apparaître aussi dans des opérations privées, certaines banques privées accordent des crédits en Ecu, et certaines exportations et importations peuvent être libellées en Ecu.*

***2ème axe****:* ***Le mécanisme de change européen***

*Chaque monnaie européenne a une parité à l’égard de l’Ecu c’est ce qu’on appelle le* ***cours******Pivot****. Il en résulte bien évidemment des parités officielles des monnaies européennes entre elles, et chaque pays s’engage à maintenir ces parités avec une marge de variation de* ***+*** *ou* ***–******2.25%,*** *marge qui est considérablement élargie à* ***+*** *ou* ***– 15%*** *le* ***2 Août 1993.***

*3.2.2) Les résultats du SME*

*Le bilan doit être nuancé, dans l’ensemble le SME a stabilisé les taux de change des monnaies européennes, même s’il a connu 16 réajustements de parité, mais il a du faire face à 4 problèmes :*

1. *Le dollar est resté la monnaie d’intervention privilégiée sur le marché des changes*
2. *Les pays peu ou pas compétitifs ont du mal à surmonter la contrainte d’un mark fort*
3. *La dépendance des politiques monétaires européennes à l’égard de la politique monétaire allemande*
4. *La difficulté de surmonter les impacts des mouvements internationaux de capitaux liés à la mondialisation financière. D’où l’élargissement des marges à + ou – 15% en Août 1993.*

1. ***Taux d’ouverture*** *= X + M*

   *PIB*

   *Par souci de simplicité, on estime l’ouverture d’une économie par le* ***taux d’exportation*** *qui est : X / M* [↑](#footnote-ref-1)